VOL. XVIII - No 2

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL, FEVRIER 1942

Ne laissons pas les communistes nous frapper dans le dos

Infiltrations dans l'armée et les unions ouvrières

Au cours d'une assemblée secrète du Parti Communiste tenue à Montréal, il y a quelques années, un agent d'affaires bien connu des unions du vêtement, diplômé de l'université de Moscou, fit une conférence qui en dit long sur les méthodes de la propagande communiste.

L'université ouvrière de Montréal, dit l'orateur, nous a coûté beaucoup de temps et d'argent. Résultat: un auditoire de chômeurs, gens sans influence dans leur milieu; l'opinion publique éveillée, tournée contre nous.

Nos circulaires? — Encore là beaucoup de travail, beaucoup d'argent. Résultat: arrestation de quelques uns de nos distributeurs, forte réaction des associations catholiques.

Le moyen de propagande le plus efficace, qui ne coûte rien et qui est à la portée de tous, c'est l'union ouvrière. Faites comme moi, entrez dans les unions. Si vous n'avez pas de métier, entrez quand même; dans ce cas si l'on vous offre de l'ouvrage, donnez un prétexte quelconque pour ne pas accepter la position offerte. Choisissez l'union internationale; s'il n'y en a pas dans votre métier, entrez dans l'union canadienne; s'il n'y a que le syndicat catholique, entrez dans le syndicat catholique.

L'union vous fournira gratuitement des salles, un auditoire souvent nombreux, des occasions fréquentes d'adresser la parole: renvoi d'un ouvrier usé au travail, d'un père de famille nombreuse, refus d'augmentation de salaires, persécutions contre les membres de l'union, refus de recevoir les représentants des ouvriers, etc. Ce sera le temps de vous apitoyer sur le sort des ouvriers, de faire voir le despotisme du régime capitaliste. Ne dites pas que l'union ne pourra jamais venir à bout de la tyrannie des capitalistes, qu'elle ne vaut rien, on vous mettra à la porte. Par des paroles habiles créez l'impression que l'union n'est qu'une première étape, que les ouvriers n'auront justice que le jour où ils prendront en mains l'administration de la chose publique en portant au pouvoir les membres du Parti Communiste.

Ce discours n'est pas de l'imagination. Il fut bel et bien entendu et sténographié. Nous le rapportons ici, non dans le but de détourner nos ouvriers de l'organisation professionnelle, mais bien pour mettre sur leurs gardes les unionistes sincères contre les perfidies des plus redoutables ennemies de leurs libertés ouvrières.



Le communisme guette patrons et ouvriers avec la ruse et la patience

Depuis que la Russie est devenue notre alliée, n'allez pas croire que les communistes ne pensent plus qu'à Hitler et qu'ils ont mis fin à leurs activités chez nous. Au contraire, ils exploitent ce grand événement et capitalisent, pour une fois, certaines maladresses de la propagande bourgeoise. Ils jouent, avec un art consommé, leur rôle de cinquième colonne partout où l'occasion se présente, dans l'armée, comme le déclarait récemment le ministre de la justice, dans les unions ouvrières comme il est facile de le constater.

Dans le conflit actuel, les communistes ne font pas le jeu d'Hitler contre la Russie, ce serait aider un concurrent dans leur course à la domination universelle; ils préparent l'avenir. Pour le moment, ils vantent la fière résistance du peuple russe et attribuent son héroîsme au régime soviétique comme si cette race sière n'avait pas dans le passé résisté à l'envahisseur, à la grande armée de Napoléon, le vainqueur de l'Europe. Puis, partout où ils croient le terrain propice, ils sement le mécontentement, l'insubordination. la haine des classes. Ce que les communistes veulent à tout prix, ce n'est pas le triomphe du peuple russe, ils n'y ont jamais songé, ils lui ont même volé la victoire en 1917; ce n'est pas non plus l'écrasement du peuple allemand; c'est la domination, l'asservissement de tous les peuples à leur régime infernal.

Les communistes ne sont ni russes, ni allemands, ni français, ni anglais, ni espagnols, ni américains; ils sont des sans patrie, ils s'appellent eux-mêmes l'« Internationale ».

Ouvriers canadiens, ayez les yeux ouverts, à l'usine, dans les tramways et surtout à vos assemblées d'union. Comme membres d'union, de syndicat, vous avez des devoirs de vigilance à exercer sur le choix de vos officiers et sur la bonne marche de votre association. S'il se trouve des communistes dans votre union, sortez-les sans retard. Si vous n'en n'avez pas le pouvoir, sortez de ce milieu, car il est déjà contaminé, et choisissez, ou formez s'il le faut, des unions où les honnêtes gens peuvent se faire entendre.

Patrons canadiens, il est temps de vous rendre compte que vous n'avez pas seulement des responsabilités financières. Comme chefs dans la nation, vous avez avant tout des responsabilités sociales. Sachez voir loin, aussi loin que les communistes dans les actes que vous posez. N'allez pas, par ignorance de la doctrine sociale chrétienne, ou par entêtement dans des idées qui ont fait leur temps, arrêter, ou retarder la venue d'une restauration sociale chrétienne qui mettra fin au cauchemar actuel.

Que les hommes d'Etat ne se fassent pas illusion. Ils ne joueront pas les communistes. Ces fils des ténèbres n'attendent que l'occasion favorable pour renouveler chez nous leurs exploits de 1917 en Russie.

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre =

Le message de Noel 1941 du Souverain Pontife nous est connu: les journaux en ont parlé. Il est toutefois permis d'y revenir, nous le ferons en suivant le commentaire qu'en a fait Benjamin L. Masse, dans America, 10 janvier 1912.

A différents tournants de l'histoire, des Papes se sont dresses pour défendre la civilisation menacée: Grégoire VII contre l'empereur d'Allemagne, Pie V contre les Musulmans, pour n'en citer que deux.

A son tour, Pie MI élève la voix. Il constate que l'Europe est en peril. Peril physique: dans les neiges de Russie, sur le sable de la Cyrénaique, dans la jungle de Malaisie, des hommes meurent par milliers. Péril moral: l'idée de force élouffe le droit, les notions de bien et de mal, de juste et d'injuste perdent leurs contours définis et menacent de disparaitre.

Où chercher les causes de cette tragédie. L'homme s'est façonne un christianisme. Il a oublis les enseignements des Papes sur le travail, sur le rôle de l'Eglise, sur l'éducation, sur la famille. L'Etat n'a recherche que l'expansion; de gigantesques entreprises n'ont songé qu'à dominer l'économique; les populations se sont entassées dans les grandes villes; des abus de propriété privée se sont glissés; et en certains pays, la liberté a été confisquée au profit de l'Etat.

Et le Souverain Pontise de constater que nous nous acheminons vers un ordre nouveau. Cet ordre nouveau qui suivra la paix devra s'appuyer sur le roc solide de la loi merale, de la oi naturelle écrite par Dieu dans nos coeurs. Ici le Souverain Pontise rappelle les cinq conditions essentielles d'un ordre international basé sur la loi

1-Respect des droits des Etats: droit à la liberté, à l'intégrité, à la sécurité. Si les Etats plus puissants sont appelės a jouer un rôle prépondérant, il leur reste le devoir de respecter les droits des petiles puissances; celles-ci de leur côté, pour le bien commun, amont peutêtre à céder de leur autonomie.

2-Respect des minorités. It n'y a place ni pour une oppression ouverte, ni pour une oppression déguisée. Travailler à l'établissement et au maintien d'une civilisation chrétienne doit suffire à un groupe pour mériter le respect de ses aroits.

3-Libre accès aux matières premières. On ne peut autoriser un égoïsme froid et calculateur monopoliser les ressources Novaruni. destinées à l'usage de tous.

Comment 4—Désarmement. alors se protéger contre un agresseur toujours possible? Il faut trouver moyen d'assurer le pespect des traités. D'où la nécessité d'institutions, respectées de tous, qui assurerant le maintien des accords et seur revision au besoin.

5-Respect de la religion. Sans la for en Dieu, impossible d'apoir le courage de constituer un tions internationales efficaces" ordre nouveau après les hor-Fordre nouveau, le Pape invite bes hommes d'Etat à abaisser Que ne devons-nous pas faire

Message de Sa Sainteté Pie XII | les barrières, à aplanir les voie; à l'Eglise du Christ afin qu'elle puisse librement apporter son influence surnatureile dans le traité de paix entre les nations.

S'agit-il d'une infinence indirecte? S'agit-il d'une influence directe? La Papaule aurait-elle sa place à table avec les plénipotentiaires qui signeront la paix? L'événement serait peu banal paisqu'il ne s'est pas présente depuis trois siècles.

L'organisation internationale du travail et les encycliques

Tel est le titre d'un article très intéressant d'Henri Einet, membre du personnel juridique de Bureau international du travail depuis 1927.

Après avoir noté qu'"une législation sociale progressive n'est nullement l'apanage d'un régime ou d'un parti politique", il nous rappelle ceci: 'Faute d'une évolution constante vers le pro grès, il y a danger que ne s'ensuive une évolution subite susceptible de tourner à la révolu-

Nous critiquons facilement quand les choses ne vont pas à notre gré. Les tentacions de chambardement nous assaillent, tandis que nous oublions le proverbe: "La critique est facile, l'art est difficile". A ce sujet, l'auteur note: "Il semblerait moins malaisé d'entreprendre la repression des excès d'un système donné que de vosloir bouleverser l'ordre établi pour lui en substituer un autre. Celui-ci, pour ne rien dire des difficulté; de la période de transition, pourrait bien porter à son tour des vices dont l'éparation necessiterait de plus grands efforts que l'amélioration du régime en vigueur.'

Après avoir signa!é quelques points de la doctrine sociale de l'Eglise: droit de propriété, collaboration entre les classes, droit de s'unir, intervention de l'Etat, l'auteur note un fait remarquable: "La parenté qui existe entre les principes qui constituen! la position catholique en matière sociale et ceux qui sont à la base de l'Organisation internationale du travail".

M. Binet a cru bon d'appuye" son assertion sur les témoignages du R. P. Le Roy, S.J., d'Albert Thomas, premier directeur de Bureau international de Travail, et du R. P. Delos, O.P., professeur aux universités de Lille et de Laval.

Pour Albert Thomas, si l'organisation internationale du travail a été possible, c'est pares que les esprits. la mentalité avaient été préparés par Rerum

Rome-Genève: Ce n'est pas là le chemin direct survi par les encycliques. Le.P. Delos nous en redit l'itinéraire: de l'Eglise dans les sciences, puis dans l'action ouvrière, puis dans les bureaux des pouvoirs publics, puis "aujourd'hui une charte internationale de travail inscrite dans un texte juridique sign? par toutes les nations civilisées et mise en oeuvre par les institu-

Ouvriers chrétiens, mes frèreurs de la guerre. Parlant des res, syndicalistes convaincus, religions entre la religion et avons-nous oui ou non lieu d'être fiers de notre doctune sociale?

pour la propager? (Voir Relations, Janvier 1942)

Sanctification du dimanche

Dans Relations (janv. 1942), nous lisons une remarque intéressante sur "Notre Gimanche chrétien". L'auteur constate que 'la guerre rend difficile, impossible, pour plusieur. l'observance traditionnelle da dimanche par l'assistance à la messe et l'abstention du travail."

Sans doute, les exigences sont exceptionnelles et on n'encourt pas une faute grave chaque di-

Mais il y a un danger subtil dont il faut se désendre: celui de s'"habituer" à ne pas aller à la messe, celui d'onblier notre devoir de montrer à Dieu que nous reconnaissons sa domination sur nous, C'est par l'acte extérieur de culte qui s'appeile sacrifice que l'homme reconnait officiellement que Dieu est son maître.

Et l'homme qui ne peut satisfaire à cette exigence naturelle au jour fixé par la loi doit le faire de temps en temps quand il a un jour libre.

MEMOIRE...

(suite de la page neuf)

amendement en vertu duquel il serait permis de prévoir, dans les ordonnances, le paiement du supplémentaire d'après le salaire effectivement gagné par un employé, et non pas seueffectivement gagné lement d'après les minima fixés par une ordonnance. Nous sug-gérons aussi d'incorporer dans la Loi du Salaire Minimum les sanctions actuellement prévues plaintes formulées au sujet du Janvier 1942

à l'article 7 du décret fédéral C.P. 7679 du 4 octobre 1941. Enfin, nous suggérons la formation d'un bureau de l'industrie tex-tile au sein de la Commission du Salaire minimum. Nous de-mandons au cabinet de faire entendre, sur ce point, un repré-sentant de la Fédération Nationale Catholique du textile pour soumettre les applications nécessaires.

26.—Loi des Accidents du Tra-vail.—La C.T.C.C. soumet les amendements suivants à la Loi des Accidents du Travail:

1.—Que tous les employeurs soient assujettis à cette loi, sans exception;

2.-Nous attirons particulièrement l'attention de la Commission sur le cas des distributeurs de journaux de Montréal, qui, à notre point de vue, ne devraient pas être assimilés à des contrac-teurs, mais à de simples sala-

3.—Oue la base de détermination de l'indemnité soit établie d'après le salaire gagné au moment de l'accident, en faisant le calcul pour 300 jours de 8 heures. Si le salaire gagné au mo-ment de l'accident était infé-rieur à 30 cents de l'heure, ce taux de 30 cents devrait être ac-

cepté comme base; 4.—Que l'on ajoute, au nombre des maladies professionnelles, avec la silicose infectieuse dans les mines, les maladies suiamiantose,

vantes: amiantose, amiantose-tuberculose, et silicose pure; 5.—Que l'on ajoute aussi, au chapitre des maladies profes-sionnelles, la silicose contrac-tée au polissage du terrazo et marbre; et les maladies contractées dans l'industrie textile, no-tamment au travail de l'impri-

merie du coton.
6.—La C.T.C.C. suggère que le pourcentage de l'indemnité d'un accidenté soit porté de 66 2-3 pour cent, à 75%;
7.—Enfin, étant donné les plaintes formulées con suit du

choix du médecin par les ouvriers, nous suggérons que la Commission des Accidents du travail fasse imprimer des affi-ches contenant les articles 22 (1er alinéa), 48 (4e alinéa) et 48 (8e alinéa), et que tous les employeurs assujettis à la loi soient tenus d'afficher et de

maintenir affichés ces articles en un endroit convenable.

27.—Office provincial du coût de la vie.—La C.T.C.C. suggère la création d'un office provincial du coût de la vie qui serait chargé d'établir l'indice du coût de la vie pour la province coût de la vie pour la province en général, et pour chacune des principales villes et régions. 28.—Crédit urbain.—La C.T. C.C. suggère l'institution d'un

crédit urbain en faveur du petit propriétaire. Pour nous, le pe-tit propriétaire est celui qui possède une maison, y réside, et dans laquelle il n'y a pas plus de deux logements en plus du cien. On peut aussi compléter. de deux logements en plus du sien. On peut aussi compléter, cette définition sommaire en te-nant compte de la valeur de la propriété et du nombre de pieds cubes qu'elle contient.

29.—Commission du service civil.—La C.T.C.C. maintient son appui en faveur d'une commission provinciale du service

son appur en faveur d'une com-mission provinciale du service civil. Nous croyons savoir que le gouvernement projette de réa-liser cet article de son program-me dès cette année, et si cela est, nous en serons heureux.

30 .- La C.T.C.C. aurait un bon nombre de suggestions à soumet-tre en tenant compte des décisions du dernier congrès annuel. Ces suggestions, comme la chose a été faite l'an dernier, ont été compilées dans un deuxième mémoire qui sera transmis à cha-que ministère intéressé et discuté avec les chefs de services.

Respectueusement soumis, La Confédération des Travail-leurs Catholiques du Cana-



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documenta-

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART, Sous-ministre

Le C. I. O. et les Communistes

par Alfred CHARPENTIER

Que le C.I.O. (Congress of Industrial Organization) soit infesté de communistes, l'enquête Martin Dies l'a surabondamment prouvé aux Etats-Unis. Une enquête menée au Canada montrerait les communistes aussi fortement installés dans les branches canadiennes du C.I.O.

En veut-on la preuve...? La voici: en 1936, l'organi-sation communiste "The Workers' Unity League" qu'i existait au pays depuis peu d'années, disparut soudainement; c'est que le parti communiste de Moscou lui ordonna de se dissoudre pour que ses membres entrassent immédiatement dans les premières unions que le C.I.O. formait alors en notre pays. Le C.I.O. devint aussi le refuge préféré des communistes rejetés du sein des unions affiliées à la Fédération Américaine du Travail.

Pourquoi cette attirance des communistes vers le C.I.O...? Parce que les syndicats formés par le C.I.O. étaient une copie des syndicats ouvriers russes qui admettent indistinctement dans leurs rangs les ouvriers de tous métiers employés dans le même atelier, et parce que dans cette forme d'organisation massive, y étant admis comme n'importe qui, les communistes auraient beau jeu pour y exercer leur influence insidieuse et révolutionnaire.

La révolution, en vue de la dictature prolétarienne, n'est-ce pas là l'esprit communiste...? Ne l'avons-nous pas vu à l'action cet esprit aux Etats-Unis durant les dernières années de la crise: grèves sur le tas, grèves illégales, grèves sanglantes, sabotages éclataient partout chez nos voisins? John Lewis, chef du C.I.O., se disait anticommuniste, mais il n'en était pas moins mené par les « rouges » dont le nombre croissait sans cesse dans son organisation. Aussi est-ce bien eux qui poussèrent Lewis et le C.I.O. à s'opposer, avant l'entrée des Etats-Unis dans la guerre, à la politique d'aide américaine de Roosevelt à la Grande-Bretagne.

Le même esprit révolutionnaire agite les unions formées par le C.I.O. en Canada. 80% des grèves et des actes fiasco. de sabotage qui s'y sont produits depuis 1939 leurs sont attribuables. Aaron Mosher, président du Congrès Cana-dien du Travail, qui s'est affilié les succursales canadiennes du C.I.O. américain, crie bien inutilement partout qu'il pour battus! Aussi ont ils décidé de tenter un effort n'y a pas de C.I.O. au Canada. Le C.I.O. avec son éléperdu, fût ce au prix de complications internationales. ment révolutionnaire existe bel et bien en notre pays et c'est le Congrès Canadien du Travail qui les héberge et appuyer les grèvistes des mines d'or de Kirkland Lake.

avant peu ce dernier sera la chose du C.I.O., comme,

On y lit notamment: « Qu'il soit résolu que le con déjà, de « canadien » qu'il était, il n'en a plus que le nom.

Que les ouvriers du Québec ne se laissent pas tromper par la propagande nationale du Congrès Canadien du Travail: 30,000 sinon plus, de ses membres reçoivent leurs directives de Bureaux-chefs américains tout comme les « unions internationales ». Bientôt dominé par les unions du C.I.O. fortement gangrenées elles-mêmes de communisme, c'est dire que le Congrès Canadien du Travail est en train de devenir l'aile la plus radicale, la plus dangereuse du mouvement ouvrier au Canada.

Notre attitude sur le Communisme

Il existe beaucoup de confusion concernant l'attitude à prendre à l'égard de la Russie et du Parti communiste au Canada.

D'un côté l'on voit une partie de la presse qui hésite encore à prendre une position tranchée et définie sur ces questions; d'un autre côté les personnes qui osent écrire ou parler contre les activités du Parti communiste au pays prennent le risque, de se voir traiter de colonnards, de traîtres, etc.

Pourtant, il nous semble que la situation n'est pas si compliquee..

Si, d'une part, il faut apporter à la Russie l'aide et le soutien que l'on doit à un allié ou à un peuple en lutte contre le nazisme; il faut d'autre part combattre le Parti communiste qui provoque chez nous la discorde, qui sème la haine entre les classes et qui, de plus, est déclaré illégal.

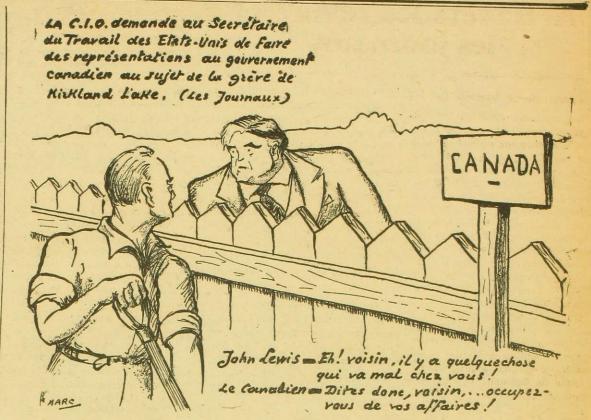
Dans ce présent numéro de notre journal et dans ceux qui suivront, nous nous proposons d'exposer en toute franchise nos vues sur cette question du communisme.

Nous n'ignorons pas que nous nous exposons aux foudres de la critique. Mais cette critique, nous ne la craignons pas. Nous nous sommes donné pour mission de protéger les intérêts des travailleurs canadiens et nous accomplirons cette mission, malgré tout et jusqu'au bout. Que les communistes et les ennemis des ouvriers se le tiennent pour dit.

Avant tout nous nous efforcerons de faire de toutes ces ques tions une étude et une critique constructives.

Nous sommes assurés que les vrais patriotes, les Canadiens sinceres, nous comprendiont et nous approuveront.

Alphonse BEGIN



John Lewis veut "bosser" au Canada

Si depuis quelque temps il s'est trouvé au pays des personnes assez naïves pour confier au C.I.O. leurs revendications, souvent justifiées, leurs illusions ont dû disparaître devant les échecs répétés et retentissants que ce groupe d'étrangers a essuyés durant ces

La grève aux Industries Mc Kinnon de Ste-Catherine (Ontario), le coup de force aux Industries Campbell, le vote pris aux usines d'Aluminum de Kingston et à la Canada Packers de Toronto, l'affaire de Kirkland Lake, en résumé toutes ces tentatives d'infiltration et de chantage faites chez nous par le C.I.O., n'ont été en définitive pour lui qu'un immense

Le malheur, dans tout cela, c'est que ce sont nos ouvriers canadiens qui paient les pots

Après toutes ces rebuffades, ces étrangers siégeant à Washington ne se tiennent pas pour battus! Aussi ont ils décidé de tenter un effort suprême pour reprendre le terrain

Voici la résolution que le comité exécutif du C.I.O. a approuvé le 26 janvier pour

On y lit notamment: « Qu'il soit résolu que le comité exécutif du Congrès des Organisations Industrielles (C.I.O.) proclame son appui pour les grévistes de Kirkland Lake dans leur lutte pour protéger les intérêts légitimes du travail au Canada et qu'il soit résolu en outre que le comité exécutif du C.I.O. prie le secrétaire du travail Perkins de faire adresser par le gouvernement des Etats-Unis les représentations voulues au gouvernement canadien afin que, dans l'effort d'obtenir un maximum de coopération de la part des nations unies, les droits du travail au Canada soient reconnus, ce qui confirmerait le moral des travailleurs et la paix industrielle au Canada tout autant qu'aux Etats-Unis, et qu'il soit finalement résolu que des copies de cette résolution soient adressées au secrétaire du travail Perkins, au président Franklin-D. Roosevelt et aux journaux.

Cette résolution dans laquelle des étrangers, ignorant pour la plupart nos problèmes, ont le culot de demander « que les droits du travail au Canada soient reconnus », est pour le moins, dans les temps difficiles que nous traversons, quelque chose de malhonnête.

En effet elle tend à jeter la confusion dans les idées, le trouble et la haine au moment même où, plus que jamais, il faut de la compréhension, de la bonne entente et surtout de la bonne volonté.

Même en supposant que le gouvernement canadien aurait été injuste envers les ouvriers dans certains cas, il n'appartient pas au président Roosevelt de venir régler ces cas au Canada.

Le gouvernement canadien est responsable devant le peuple canadien et non devant le peuple et le président des Etats-Unis... Cette exemple nous démontre bien la tendance néfaste du C.I.O. de s'occuper et de

êler des affaires des autres pays...

Quelle idée M. John Lewis se fait il donc de notre autonomie?

N'avons-nous donc pas raison de vous dire, ouvriers canadiens, que des unions conduites par des étrangers sont des unions dangereuses?

Au reste, tous ces agissements du C.I.O. ne démontrent ils pas également qu'il considère l'ouvrier canadien comme un être inférieur, incapable de régler ses propres problèmes et n'ayant pas suffisamment de talent et d'imagination pour organiser ses propres unions et ses propres syndicats?

Dans cette même résolution le C.I.O. va plus loin encore: il exige que le gouvernement des Etats-Unis intervienne auprès du gouvernement canadien et le force à reconnaître une organisation étrangère.

Si le C.I.O. était assez puissant pour imposer ses vues à M. Roosevelt — ce qui est moins que probable — il nous mettrait donc dans une impasse et une situation très dangereuse!

Les ouvriers canadiens ont donc raison de se défier de cette clique. Souhaitons que nos travailleurs se donnent la main pour se débarrasser de ces étrangers qui, de leur bureau-chef de Washington, considèrent le Canada comme une simple « succursale », une colonie des Etats-Unis, qu'ils peuvent exploiter à leur gré Alphonse Bégin

Questions Economiques

par François-Albert ANGERS, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes Comme reiales

Collaboration

C'est sous le signe de cette idée que je veux inaugurer cette série d'entretiens mensuels sur les questions économico-sociales susceptibles d'intéresser la classe ouvrière. Car rien n'est plus nécessaire dans le monde où nous vivons que la collaboration entre cette catégorie d'intellectuels que sont les spécialistes des questions économiques et les ouvriers.

Les intellectuels ont besoin des ouvriers, et ils ne chercheront pas à le contester: comment vivraient-ils sans ouvriers? Leur faute sera trop souvent, je le concède et le regrette, de les mépriser. Mais la faute de l'ouvrier est souvent de croire qu'il n'a pas besoin de l'intellectuel. Une certaine propagande démagogique - d'origine socialiste et communiste - a d'ailleurs exploité cette méfiance naturelle et essayé de convaincre l'ouvrier qu'il peut se sauver, lui-même, tout seul, par la "dictature du prolétariat".

Sans doute, le syndicat catholique existe-t-il justement pour réagir contre cette idée. Pour revendiquer des droits, oui! Mais avec le sens de l'autorité, de l'ordre, de la hiérarchie, qui dispose à accepter la collaboration. Quand on a compris que chacun - patron, ouvrier, intellectuel, etc.— a un rôle à jouer dans la société, que chacun a sa place, on est plus facilement disposé à accepter une collaboration, qui apparaît nécessaire. En théorie, oui! Toutefois, est-ce vraiment toujours ainsi dans la pratique?

Oh! je le sais, il y a des provocateurs. L'intransigeance, la malveillance, l'ignorance de certains patrons a de quoi pousser des anges à bout de patience. Le dédain, l'inconscience, l'incompréhension de certains intellectuels a de quoi décourager les meilleures intentions. Mais, ouvriers, n'attendez-vous pas trop que les intellectuels viennent à vous? Normalement, n'est-ce pas un peu à vous de requérir leurs services? d'être persévérants s'ils vous repoussent? de les obliger à vous fournir leur collaboration?

qui le consulterez, et pourquoi? méfiances qui n'ont pas lieu Parce que quant à vous, vous d'être. savez bien que vous avez du mal, mais vous n'en connaissez pas la cause et vous vous considérez incapables de vous soigner vous-mêmes. Vous craindriez même d'empirer votre mal en vous soignant trop longtemps à la bonne franquette. Et si le médecin allait refuser de vous soigner, vous protesteriez violemment et avec

Or dans le domaine économique, vous vous sentez aussi bien malades. Vous le savez par les difficultés que vous avez à remplir assez votre portemonnaie pour faire vivre les vôtres convenablement. C'est pour cela que sont nés les syndicats, groupement de défense. Mais êtes-vous bien sûrs que vous serez capables de comprendre tout seuls les vraies causes de votre mal? Que vous trouverez tout seuls les bons remèdes, car on peut toujours appliquer n'importe quel cataplasme? La vie économique est si compliquée aujourd'hui qu'il faut des années d'étude pour arriver à comprendre un tant soit peu comment marchent les choses. Vous êtes donc les premiers intéressés à voir à ce que ceux qui se consacrent à ces études vous apportent leur appui. Eux peuvent venir à vous par le sens qu'ils prendront de

Quand vous sentez une leur devoir social. Mais vous, douleur quelque part, vous es- vous avez intérêt à aller les saierez bien de vous soigner chercher et pour cela à réflétout seul pendant un temps. chir afin de bien comprendre Mais si ça dure, vous irez voir qu'ils peuvent vous être utiles un médecin. C'est vous même et afin de faire tomber des

> Quant à moi, c'est dans cet esprit de collaboration que je trouverai quelque intérêt à donner le meilleur de moimême à la cause ouvrière. Mais toute collaboration se fait à deux. Elle exigera de la part de mes lecteurs ou des autorités syndicales un contact plus intime: pour trouver les maladies, le médecin a besoin de savoir du malade ce qu'il ressent. Elle exigera aussi une absence réciproque de préjugés, le désir de savoir ce qui est vrai, peu importe que cela nous plaise ou nous déplaise. Sans doute, rien en ce monde n'est absolu, et bien des propositions restent discutables. Il faut alors les discuter avec le désir de s'éclairer et non de rejeter sans entendre. Il ne sert de rien de se buter la tête contre un mur en disant que ce n'en est pas un; il vaut mieux ouvrir les yeux, voir qu'il y a un mur, et si on veut aller de l'autre côté, réfléchir, puis le contourner passer par-dessus ou le démolir Tout le reste pourrait exiger bien des efforts mais serait peine perdue. Il est vain et dangereux de nier les faits; l'important, c'est de les découvrir et de savoir les utiliser.

Le Conseil Supérieur du Travail de Québec

(Suite de la page 7)

quête poussée et du 'ravail fini. Sa compétence et son expérience, qui le préparaient à jouer un rôle de premier plan, l'imposèrent à l'attention du gouvernement provincial qui lui confia en 1931 la position de sous-ministre du Travail.

Nous savons avec quelle habileté il a occupé ce poste. Disons en passant qu'il a été le principal rédacteur de la loi des Conventions Collectives du Travail.

Dans le Conseil Supérieur du travail, il continuera à servir les intérêts de la classe ouvrière.

M. Girard Picard

Le secrétaire général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada n'est plus un meonnu du public de notre province. Le si beau geste qu'il posa lors de la grève d'Arvida eut pour effet d'attirer tous les regards sur lui et, de tous les centres industriels de la province lui arrivaient les plus chaleureuses félicitations.

Comme tout ancien journaliste, M. Picard est un impulsif que les difficultés n'effraient aucunement. Bien que relativement jeune, M. Picard occupe dans le syndicalisme catholique de notre province un poste dont il remplit tous les devoirs avec une profonde sincérité, un brio heureux, disons le mot, qui lui ont gagné la plus complète confiance des syndiqués comme aussi de tous ceux de nos gouvernants provinciaux et fédéraux.

Si les postes de commande qu'il occupe et si dignement font honneur à ses connaissances à son expérience éprouvée, il convient d'ajouter qu'ils sont aussi un nonneur qui rejaillit sur la C.T.C.C. Les connaissan ces légales qu'il possède et son expérience des problèmes ou-vriers et sociaux en cette province, en font un homme utile à la cause syndicale et un appui sûr pour la C.T.C.C.

M. Léonce Girard

M. Léonce Girard n'est pas un inconnu dans les cercles ou-vriers de notre province, de Montréal en particulier.

Plusieurs années durant il occupa le poste important de secretaire général des Syndicats catholiques de la métropole. Par la parole et ses écrits soit dans les journaux de la ville et dans la Vie Syndicale, il prêcha et on sait avec quel brio la doctrine sociale catholique, il défendit les principes du syndicalisma catholique avec vigueur, au cours d'assemblées de propagande ou régulières des syndicats. Il est aujourd'hui secrétaire-gérant du Comité paritaire de l'industrie du cuir et de la chaussure et les connaissances qu'il a des lois ouvrières en particulier de la loi des conventions collectives, servent bien les intérêts des employeurs et des ouvriers soumis aux conventions collectives.

Aves ses qualifications, M. Girard est en mesure de rendre de François-Albert ANGERS précieux services dans le Con-

seil Supérieur du Travail de la province qui, lui-même, a une tâche si importante à remplir.

M. Armand Voizard

Un esprit cultivé, éveillé à tous les problèmes sociaux et nationaux, un coeur généreux prêt à se dépenser pour tous les bons mouvements, un homme simple, fuyant la publicité personnelle, tel est en raccourci M. Armand

Obligé de travailler durant les vacances pour gagner ses cours, cet humble fils de cordonnier a donc appris très jeune ce qu'es! le travail. Au sortir de l'école il est rentré à la "Canadian Car & Foundry Company Ltd", comme messager, puis au département des achats et de là, au département des estimés. Il fut envoyé aux Etats-Unis aux frais de la compagnie pour se familiariser avec les nouveaux systèmes de surveillance et d'organisation de la production industrielle. De retour au pays, il reprit le service à la compagnie, occupant la position de commis en chef du surintendant général, puis vice-président et ensin du gérant général.

Gérant d'une usine d'obus durant la dernière grande guerre, il reprit ses activités en 1918 à la "Canadian Car & Foundry" comme représentant spécial et commissaire des taxes; de plus, il est maintenant assistant secrétaire de la "Canadien Car Munitions Ltd", de St-Paul l'Ermi-

Il fut échevin de Ville-St-Pierre et président du Comité des finances de 1914 à 1917. Cet homme aux larges connaissances théoriques et pratiques est une belle acquisition pour le Conseil Supérieur du Travail.

M. Louis Coderre

Après de solides études au collège de Montréal et à l'Université d'Ottawa, M. Coderre s'enrôla au printemps de 1913 dans la Royal Air Force où il devint lieutenant.

De 1919 à 1921, il fit des études à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal; il v obtint le degré de "licence en sciences commerciales, avec distinction".

Il commença sa carrière à l'emploi de la Acme Glove Works, Ltd. (Montreal), au service des achats et des ventes; il y demeura jusqu'en 1931, date où il devint syndic aux faillites.

Le Comité conjoin! de l'Industrie de la chaussure de la province de Québec retint les services de M. Coderre comme secrétaire en novembre 1934. Fuis la 10 septembre 1936, il etait nommé sous-ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce.

Malgré les occupations nombreuses de cette charge, M. Coderre réussit à s'occuper activement de plusieurs mouvements.

Rappelons qu'il a élé président et directeur de l'Association des Employés civils, president des Licenciés en sciences commerciales et pation de l'Association des Anciens élèves de l'Université d'Ottawa.

Comme membre adjoint du Conseil Supérieur du Travail, M. le sous-ministre Coderre rendra d'immenses services.

M. Philippe Lessard

M. Philippe Lessard occupe une place importante dans le syndicalisme catholique de notre province, mais plus particu-

(Suite à la page 10)

BANQUE D'EPARGNE

1846 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL 1941

Quatre-vingt-quinzième



Rapport Annuel

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 9 FÉVRIER, 1942.

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-quinzième rapport annue des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1941. des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1941.

Les profits nets de l'année ont été de \$388,461.23, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$351,462.23, ce qui forme un ensemble de \$739,923.46.

Outre les distributions trimestrielles d'usage à ses actionnaires, la Banque a versé sur cette somme \$10,450.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques — indépendamment de la somme de \$10,150.00, intérêt sur le fonds des pauvres, distribué comme d'habitude — et a transporté sou de 300,000.00 à sa Réserve, élevant celle-ci à \$3,300,000.00, laissant un solde au crédit des profits non divisés de \$19,473.46.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

R. DANDURAND.

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE, 1941 PASSIF Dépôts portant intérêt Dépôts ne portant pas intérêt Fonds de charité

Aux Actionnaires:
Capital (souscrit \$2,000,000.00), versé
Fonds de Réserve
Solde des Profits, reporté

Espèces en caisse et dans les banques .

leurs diverses Prêts à demande et à courte chéance, garantis par des valeurs en 2,997,931.61 Fonds des Pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouverne-

Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales) .
Autres titres

1 008,237.24

\$70,208,941.00

5,449,473 46

Pour le conseil d'administration, R. DANDURAND

La directeu-général: T.-TAGGART SMYTH

Certains aspects importants du coût de la vie

(Par Gérard Picard)

Le coût de la vie au Canada est peut-être, à l'heure la Coopération: "Ensemble" des renseignements fort intéressants actuelle, le sujet le plus discuté en conversation, dans les milieux syndiqués. Il a toujours été, il est vrai, au premier plan de l'actualité, mais on s'y est intéressé plus particulièrement dès l'entrée en vigueur du décret C.P. 7440 du 16 décembre 1940, et surtout depuis la sanction, sous l'autorité de la Loi des Mesures de guerre, du décret C.P. 8253 du 24 octobre 1941, relatif aux salaires et aux indemnités de vie chère. Puis il a rebondi avec une nouvelle vigueur le mois dernier lorsque l'indice fédéral du coût de la vie (statistiques pour décembre 1941) a fléchi de près d'un point. Le langage des statistiques officielles a causé beaucoup de surprise et de mécontentement.

Il semble donc bien à propos d'aborder ce sujet du coût de la vie et d'en effleurer certains aspects importants.

Le coût de la vie au Canada doit être déterminé d'une manière impartiale et complète. A l'appui de cet énoncé, un bon nombre de raisons peuvent être apportées dont les trois principales nous paraissent être les suivantes: donner son véritable sens, dans la pratique, à l'expression « salaire minimum »; permettre aux associations patronales et aux syndicats ouvriers de disposer objectivement, lors des négociations collectives, du problème généralement contentieux de la subsistance de la famille ouvrière; fournir à temps des renseignements officiels à toutes les personnes qu'intéresse, directement ou indirectement, la nouvelle politique des indemnités de vie chère (boni du coût de la vie).

L'expression « salaire minimum », citée plus haut, mérite plus qu'une mention dans un article sur le coût de la vie. Et on nous permettra sans doute de lui consacrer quel-

ques paragraphes.

Le véritable salaire minimum, c'est le salaire familial absolu. Et le salaire familial absolu comprend tout ce qui tion des mineurs de là-bas était à est nécessaire à la subsistance d'une famille ouvrière moyenne. La doctrine, sur ce point, croyons nous, peut être ramassée comme suit: A moins qu'il ne puisse invoquer sérieusement en sa faveur les éléments du salaire relatifs à la situation de l'entreprise et aux exigences du bien commun, tout employeur est tenu, en justice stricte, de payer à chacun de ses employés adultes le salaire familial absolu.

Ce salaire familial absolu correspond, à notre avis, au véritable salaire minimum exigible par le travailleur dont l'occupation n'exige pas de compétence particulière et n'offre pas de risques particuliers. Le juste salaire, dans les autres cas, c'est le salaire minimum augmenté de la valeur que représente l'habileté professionnelle, ou augmenté de la compensation à accorder pour un travail particulièrement

pénible ou dangereux.

A la lumière de ces considérations, étudions maintenant la méthode suivie par l'Office fédéral de la statis-

tique pour déterminer le coût de la vie au Canada.

Actuellement, l'indice du coût de la vie au Canada accepte la période 1935-1939 pour établir le chiffre de base 100. Cet indice s'établissait à 100.8 au mois d'août 1939, mois mentionné à l'article 12 (b) du décret C.P. 8253 du 24 octobre 1941. Ce chiffre de 100.8 pour le mois d'août la parfaite coopération de tous, il 1939 a été par la suite rectifié à 100 pour faciliter le calcul est inutile même de songer quoi des indemnités de vie chère au cours de la période de guerre. que ce soit sur une base coopé-On trouvera le tableau des rectifications à la page neuf de l'édition française du bulletin no 1 du Conseil National du Travail en temps de guerre, publié le dix décembre

Quelle méthode a ton suivie à Ottawa pour établir ves repose sur le crédit moral des l'indice actuel du coût de la vie? Quelques citations officielles membres. C'est pour avoir gravé permettront, mieux que des explications, de saisir la procédure adoptée. Dans la brochure intitulée « Prix au Canada et à l'étranger, 1940 », publiée par le Ministère fédéral du Travail comme Supplément à la Gazette du Travail de mars province de Québec. 1941, on peut lire ce qui suit: « Le relevé du coût de la vie qui sert de base à ce nouvel indice (1935-39 — 100) a couvert coopérative, qui a pour but de les dépenses de 1439 familles de salariés et de travailleurs à faible rémunération, dont le revenu variait entre \$450. et \$2,500. pendant l'année se terminant en septembre 1938, sauf en ce qui concerne les aliments dans quel cas les montants budgétaires furent computés à l'aide des statistiques hebdomadaires de dépenses obtenues à diverses reprises en 1938 et 1939.

La Gazette du Travail, édition française d'octobre 1941, page 1136, donne les renseignements suivants au

Belle initiative des ouvriers de la ville d'Asbestos

concernant les activités coopératives du Syndicat catholique des travailleurs de l'Amiante et de celui des menuisiers-charpentiers de la ville d'Asbestos. Les mou-vements sociaux sont à l'honneur dans cette petite ville minière. Une Caisse Populaire très solide administre les économies des travailleurs tandis que la Coopérative de consommation leur offre des produits domestiques de première qualité. Depuis quelques années des logements assez vastes pour abriter hygiéniquement des familles nombreuses devenaient rares. Dès lors, un problème se posait que plusieurs avaient essayé de résoudre. Un des obstacles à surmonter, non le moindre, était le côté financier, car ce n'est pas chez un journalier, père de sept ou dix enfants, que l'on trouve un capital de trois mille dollars.

Le but des fondateurs était de devenir propriétaires de logements hygiéniques et convenables au plus bas prix possible. Seize ouvriers ont cru que la coopération leur offrait la solution et ils se sont mis à l'étude. Ils étudièrent tout d'abord l'expérience de Tompkinsville, Nouvelle-Ecosse et constatèrent bientôt que la situapeu près identique à ceux d'Asbestos, les futurs coopérateurs s'appliquèrent à utiliser pour eux l'expérience déjà faite. Ils étudièrent les principes de la coopération tels que les enseigne le Conseil supérieur de la Coopération de la province de Québec en les adoptant à leurs besoins par-

Durant six mois, cinq ouvriers, réunis en cercle d'étude, établirent le budget, dressèrent des plans, discutèrent le prix de revient, de chevrons, de ciment, de taxes, d'emprunt, d'intérêts, de versements, d'assurance, de maladies, etc.

Lorsque les détails matériels de l'organisation furent arrêtés, on aborda l'élaboration des règlements. Les démarches immédiates furent entreprises pour trouver le capital nécessaire, dès que les coopérateurs surent où ils allaient et ce qu'ils voulaient. Sans rative. Car, il ne faut pas l'oublier, à la différence des compagnies, des sociétés commerciales, en un mot, des entreprises de négoce le succès des coopératices principes dans leurs esprits que seize ouvriers mineurs ont fondé la Coopérative d'Habitation d'Asbestos, la première dans la

La constitution de la nouvelle rendre ses membres propriétaires de maison avec lot, et de leur fournir un logement hygiénique et convenable, est un modèle du bestos voit d'un bon oeil la consgenre et qui offre les garanties de

Chaque actionnaire, en entrant, doit acheter deux parts de \$100.00 chacune et fournir son travail gratuitement, car les sociétaires des activités qui sont un exemple maisons. La responsabilité des de notre province.

Rétablissement civil des soldats après la guerre

Le Canada vient encore une fois, de montrer la voie au monde entier par ses dispositions visant au bien-être de ses soldats après

Bien que certaines mesures prises de 1917 à 1919 n'aient pas été parfaites, comme on s'en rend compte maintenant, elles ont été reconnues en d'autres pays comme étant les plus modernes jamais adoptées et aucun autre pays n'a eu un programme d'aussi grande portée que celui du Canada.

Le nouveau plan arrêté pour aider les soldats à réintégrer la vie civile après la présente guerre a été conçu sur des normes beaucoup plus généreuses et scientifiques.

Bien entendu, les pensions et les traitements médicaux sont compris dans ce programme. Le nouveau développement concerne la réhabilitation dans la vie civile.

L'arrêté pris au sujet du rétablissement postérieur au licenciement accorde le plein montant des indemnités de l'assurance-chômage aux militaires, tout comme si leur service militaire avait été un emploi assuré; en d'autres termes, lorsqu'un homme, après son licenciement, obtient un emploi assurable et le garde durant quinze semaines, on inscrira à son crédit, dans les livres de la Commission d'assurance-chômage, toutes les cotisations que cet homme aurait versées si, au lieu de servir son pays sous les drapeaux, il avait occupé ce poste assurable. Le gouvernement soldera la cotisation qui, d'autre manière, aurait dû être acquittée par l'intéressé et son patron. Si par la suite il tombait en chômage, il aurait droit, par conséquent, aux indemnités de chômage au même titre que son camarade d'atelier resté dans le civil.

Toutefois, ce ne sont pas tous les anciens combattants qui pourront exercer des fonctions assurables, et ceux qui trouveront du travail ne l'obtiendront nécessairement aussitôt après leur licenciement. Par conséquent, le plan de rétablissement postérieur au licenciement stipule que tout ancien combattant qui aura vraiment été incapable de se procurer un emploi assurable — c'est-à-dire après avoir essayé consciencieusement de se trouver une situation - dans les dix-huit mois qui suivront le licenciement, aura droit aux indemnités de chômage suivant l'échelle correspondante des indemnités prévue dans la loi sur l'assurancechômage.

Si la difficulté qu'éprouve un

sociétaires est limitée aux parts souscrites. La coopérative est propriétaire des immeubles. Chaque sociétaire habite une maison à titre d'occupant, non pas de locataire. Chaque semaine, il verse \$5.00 à la société.

La Canadian-Manville a mis bénévolement au service de la coopérative le bureau de ses ingénieurs qui ont tracé les plans des maisons, arpenté les terrains, et aidé de leurs conseils les constructeurs. Elle a vendu pour un prix inférieur à leur valeur réelle des lots de quatre-vingt-quinze pieds par cent dix permettant ainsi à CHAQUE occupant d'avoir un espace suffisant pour cultiver un jardin et préparer une cour pour les ébats de ses enfants.

La pulation de la ville d'Astruction de seize maisons qui guerre. viennent l'agrandir et l'enjoliver. Ces maisons, sans être des châteaux sont plus que convenables.

Les syndiqués d'Asbestos ont onstruisent eux-mêmes leurs à suivre par les autres syndiqués

ancien combattant à se trouver du travail provient du manque d'habileté ou de santé défaillante, le gouvernement lui fournira l'occasion de suivre un entraînement dans une profession pour laquelle il montre des dispositions, ou lui fournira des soins médicaux en vue du recouvrement de sa santé.

Tout en suivant cet entraînement de réhabilitation ou en recevant ces traitements, l'intéressé touchera des indemnités sur la même échelle que les indemnités de chômage.

Ce même plan de rétablissement postérieur au licenciement s'occupe des jeunes gens et des hommes qui ont quitté l'école ou l'université avant d'avoir ter-miné leurs écoles. Le gouvernement soldera les frais de scolarité et leur consentira des octrois équivalant aux indemnités de chômage afin de leur permettre de compléter leur instruction.

De même plusieurs anciens combattants s'adonneront à des entreprises de nature privée, telle que la culture du sol, lesquelles ne sont pas sujettes au chômage dans le sens propre du mot. De telles entreprises demandent souvent un certain temps avant de rapporter. Ainsi, le cultivateur doit attendre la première récolte avant de jouir d'un certain revenu.

Pour aider ces hommes dans leurs entreprises privées, des octrois pourront leur être versés afin de leur fournir des moyens de subsistance en attendant le fruit de leur travail.

* * *

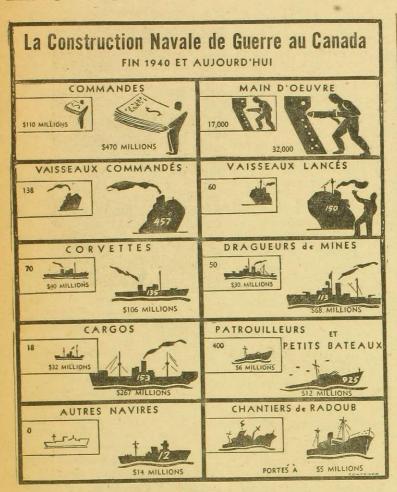
L'honorable Ian Mackenzie, président du Comité gouvernemental de démobilisation et de rétablissement, a également annoncé qu'un projet de loi relatif à l'établissement des anciens combattants sur la terre sera présenté au cours de la présente session du Parlement et que ce plan a été rédigé de manière à surmonter quelques-unes des difficultés qui ont milité contre le succès de la loi sur le rétablissement civil des soldats adoptée au cours de la dernière

Relativement à ce plan de grande envergure prévoyant le rétablissement après le licenciement, le gouvernement a appuyé sur le fait que son but principal est de trouver du travail et que des plans visant la période postérieure au licenciement sont élaborés en vue de créer des occasions de travail aux ouvriers de l'industrie de guerre qui perdront leur emploi à la fin de la

La nature de ces plans n'a pas encore été annoncée, mais M. Mackenzie, au nom du gouvernement, a déclaré à maintes reprises que le chômage sur une grande échelle à la fin de la guerre peut et doit être évité,

(Suite à la page 12)

Le Canada se construit une marine



Le chargement de l'huile à bord des navires

Un port de l'Est du Canada — Le croiseur arrive de la haute mer, son fardage couvert de glace. Le port devant lequel il se trouve est petit. Les chaînes d'ancre grincent en glissant le long des écubiers, dans une buée de sel et de vase. Les bras des ancres saisissent le fond boueux de l'Atlantique. Le croiseur n'abordera pas: il a simplement besoin de pétrole.

Signaux aux pavillons. Réponse avec un réflecteur de la jetée. Des feux de position s'illuminent. Un navireciterne s'approche du croiseur.

"Il restait juste assez d'huile pour actionner une chaloupe", crie en riant un chauffeur à l'équipage du pétrollier.

Le croiseur est pressé. Il pourchasse les submersibles nazis sur nos côtes, vingt-quatre heures par jour. Il faut l'alimenter vite, et c'est un métier spécial, que la guerre surtout a développé.

la charge des robinets de carde calculs, où se mêlent des cabines. observations sur la température que réservoir à un pouce près.

Une fois le navire-citerne collé au flanc du croiseur, les brands boyaux métalliques sont vissés aux soupapes sur le pont, et le chef de chauffe crie: "Ouvrez tout". Alors, le mazout, noir et épais, chassé par les pompes, se transborde dans les entrailles du croiseur.

Tandis que la transfusion précieuse a lieu, tout le monde grogne à bord (les marins grolâcheraient pour rien au monde cent de leur capacité totale, il terre...

C'est le chef de chauffe qui leur admirable et périlleux mé surveille tout, car il connaît tier), car les émanations du constante, car d'eux dépend le réseau des tuyaux de son mazout pénètrent partout. Mais bateau comme le fond de sa les jurons n'empêchent per-poche. Chacun de ses hom-mes a sa spécialité: un tra-réservoirs demandent une sur-machines et le mazout qu'elles vailleur surveille certaines sou-papes, tandis que l'autre a cun, car ils ont été bâtis à de transmuer mentalement les l'intérieur du navire après le pieds et les pouces que révèlent burant; certains ouvriers ma- lancement: ils épousent étroi- les différents niveaux de chaque nient les tuyaux de succion tement ses formes intérieures citerne, en autant de milles à et le reste de l'équipe se spé- de la proue à la poupe, dans la parcourir. C'est à ce prix que cialise dans la connaissance com- chambre des machines, dans le navire de guerre pourra réplète des citernes. Ils ont entre celles des bouilloires, sous les pondre à tout appel, et que son eux des moyens extraordinaires ponts sous les cuisines, sous les

Chaque réservoir est difet le climat, qui font qu'ils férent d'un autre. Tous sont connaissent la capacité de cha- alimentés par un tuyau central, duquel se détachent des conduits séparés pour chacun exactement comme les nervures d'une feuille.

Un chauffeur surveille chaque réservoir, vérifiant sans cesse, au moyen d'une jauge métallique, le niveau du mazout. Le pompage se poursuit durant des heures. Les plus grosses citernes sont remplies en der-

Quand le chef de chauffe estime que ses réservoirs ont que d'autres travailleurs ont gnent toujours; mais ils ne fait leur plein, environ 96 pour fait jaillir des entrailles de la

Lorsque le Canada entra en guerre en septembre 1939, il n'avait que 15 navires et moins de 2000 hommes faisaient partie de la marine.

Aujourd'hui il possède plus de 350 bateaux et 27,000 hommes sont enrôlés dans le service naval. Recrutés dans les classes les plus diverses, nos gens de la marine nous viennent de toutes les parties du pays.

Ils ont déjà à leur crédit de nombreux exploits: les noms de Restigouche, de Fraser, de Margaree et de Skeena sont désormais attachés, non seulement à de belles rivières de chez nous, mais encore aux succès éclatants d'unités de notre jeune marine canadienne.

Fait digne d'éloges, notre marine a convoyé du Canada à la Grande-Bretagne depuis le début des hostilités plus de 8,000 navires jaugeant au total 50,000,000 tonnes.

Nous devons également ajouter à ces exploits le convoyage de notre armée pour outre mer, ainsi que la défense de nos côtes et de celles de l'Amérique en coopération avec les marines anglaise et américaine.

Le tableau ci-contre nous fait constater les progrès énormes de la construction navale depuis deux ans.

Le Canada édifie présentement une industrie navale puissante qui le mettra après la guerre en excellente position dans le commerce maritime mondial.

Non seulement le nombre des vaisseaux de guerre augmente mais aussi celui des vaisseaux marchands: nous avions 18 cargos en 1940, nous en possédons maintenant 153; en plus, dans le même laps de temps, de nouveaux chantiers de radoub ont été construits, d'autres rajeunis et la main-d'œuvre est passée de 17,000 à 32,000.

Enfin à partir de septembre de cette année, le Canada aura son propre collège naval à Esquimalt (Colombie Canadienne).

crie un ordre bref. Les boyaux d'alimentation sont rejetés sur le bateau ravitailleur, qui recule immédiatement.

Déjà, les bouilloires palpitent sous la ligne de flottaison. Le croiseur reprend sa chasse aux sous-marins...

Ne croyons pas, cependant, que le travail des spécialistes des machines soit terminé. La surveillance des réservoirs est la durée de la croisière.

L'ingénieur en chef doit capitaine pourra tabler de ma nière précise sur le temps qu'il lui reste pour se rendre au mystérieux rendez-vous avec un autre bateau-citerne en pleine

Car sans faire de publicité, mais sans faillir jamais, il y a toujours, en des carrefours d'océans que seuls indiquent sur les cartes les compas à pointes sèches; il y a toujours des bateaux-citernes garnis de leurs ouvriers héroïques, qui se rendent ou attendent leurs frères guerriers, se tenant prêts à les aider à gagner la guerre, en les alimentant de ce sang noir

Ministre de la Marine



Angus L. Macdonald

en ce qui concerne la marine.

Une nouvelle mentalité est créée... une marine vraiment canadienne se bâtit...

Les Canadiens doivent applaudir et seconder ces gestes créateurs propres à assurer leur sauvegarde et à servir leur indépendance en temps de paix et en temps de guerre.

On a trop oublié dans le passé que le Canada faisait face à trois océans. Si une telle position géographique comporte pour notre pays une infinité d'avantages elle commande également des obligations et des besoins spécifiques.

C'est la raison pour laquelle On a souvent reproché à nos toute politique tendant à édifier chez nous une industrie navale

gouvernants de se tenir à l'arrière puissante servira vraiment la cause ou à la remorque de l'Angleterre canadienne.

Ces réalisations nombreuses,

Lorsque la réorganisation du

nous les devons pour une large

part à l'honorable Angus L. Mac-

Ministère de la Marine devint né-

cessaire au début de la guerre, il

était logique et naturel que M.

King cherchât dans les Maritimes

l'homme qui devait en prendre la

direction; M. Macdonald, premier

ministre de la Nouvelle-Ecosse, était

par sa compétence et son expé-

veau ministre s'est mis résolument

à la besogne; les résultats obtenus

depuis démontrent son habileté et

Depuis sa nomination le nou-

rience, l'homme tout désigné.

sa puissance de réalisation.

Des chefs que chacun admire

par J.-E.-A. PIN

Les membres des Syndicats catholiques ont plus que jamais raison d'être fiers du si bon travail accompli par les officiers supérieurs de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Cette pensée nous est venue en prenant connaissance du mé-

moire qui avait été préparé et qui fut présenté aux membres du cabinet Godbout. On y constate avec quel grand souci nos chefs s'efforcent de ne soumettre au gouvernement que des amendements capables de rendre nos lois ouvrières et sociales plus opérantes et les plus parfaites.

C'est là une collaboration que nos législateurs ne manquent pas de reconnaître et d'apprécier, aussi reçoivent-ils avec beaucoup de déférence les requêtes et les demandes des chefs du syndicalisme catholique de notre province, requêtes et demandes qui sont, somme toute, autant de pas vers une perfection jusqu'ici inconnue de toutes nos lois ouvrières et sociales pour qu'elles contribuent à améliorer le sort des travailleurs et à éloigner ces frictions qui nuisent à l'industrie et au commerce.

Avec les mémoires de la C.T.C.C., il n'y a aucun sous-entendu qui pourrait cacher un désir ou une volonté d'embarrasser les gouvernants, tout au contraire, tout est en blanc et en noir et la volonté d'aider et de collaborer le plus franchement du monde avec ceux qui ont les responsabilités de l'administration des affaires provinciales, apparaît de toute évidence.

Il faut signaler à l'attention de nos lecteurs, le soin particulier apporté par nos chefs, dans la préparation des amendements à la Loi des Conventions collectives, loi qui peut être considérée comme la plus importante de toutes celles qui se trouvent dans nos statuts. En effet, c'est bien cette loi qui a rapproché les employeurs et les ouvriers, qui a aidé à améliorer les conditions de travail comme aussi les salaires de plus de 100,000 travailleurs et tra-

L'adoption de cette loi par le gouvernement provincial reste due aux démarches incessantes de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Aujourd'hui même, les organisations ouvrières qui y étaient d'abord opposées, reconnaissent et vantent les bienfaits de cette loi.

Nos chefs ont manifesté au grand public leur supériorité, une capacité de travail et une perséverance qui font que tous les syndiqués les applaudissent avec sincérité.

J.-E.-A. PIN

Le Conseil Supérieur du Travail de Québec

Sous-ministre



Gérard Tremblay

L'arrêté ministériel créant le Conseil Supérieur du Travail divise les nominations en quatre

Les représentants du Travail: MM. Alfred Charpentier, Gérard Picard, Philippe Lessard, J.-B. Arsenault, Claude Jadoin, Joe Wall, Joseph Maite et Charles

Les représentants du Capital: MM. G. Blair Gordon, Louis Daoust, J. E. Alain, J. R. Latter, J.-A. Juneau, Emile Arlour, E. A. Bouillon et Yvon Bouchard.

Les économistes e' les sociologues: le R. P. Lévesque, Me Paul Lebel, MM. Anatole Desy, Léonard Marsh, Valmere Gratton, Armand Voizard ei Léonce Gi-

Les membres adjoints: MM., les sous-ministres Gérard Tremblay et Louis Coderre, MM. Henri Loudin, C. E. Sharpe, Fortunat Fortier, F. M. Gibault.

Nous nous permettrons ce mois-ci de faire paraître les biographies et photos de quelquesuns de ces membres; nous ferons de même le mois prochain.

Le R. P. Lévesque, O.P.

Le R. P. Lévesque, lit-on dans la revue Ensemble, est une figure bien connue dans !out le Qué-

"Muni d'une solide formation philosophique et théologique, il s'est versé ensuite dans l'étude des sciences sociales. Il prit ses degrés universitaires à l'Ecole des sciences sociales de l'Université de Lille où il étudia pendant deux ans.

Le Père Lévesque a laissé des traces profondes dans les Universités de Montréal et d'Ottawa où il eut l'honneur d'enseigner simultanément. L'on sait qu'il fut préposé par l'Université La-

Le 26 décembre dernier l'honorable Edgar Rochette, ministre du travail, annoncait officiellement que le Conseil Supérieur du Travail, dont la nomination était prévue par une loi du mois de mai 1940, venait d'être formé. Ce nouvel organisme « a particulièrement pour mission l'étude des questions relatives à la protection des ouvriers et des salariés, à la rationalisation du travail, aux conventions collectives de travail, aux minima des salaires, à l'inspection du travail, à la prévention des accidents du travail, à l'apprentissage, à l'orientation professionnelle, à la réhabilitation des chômeurs, à l'assurance et à l'assistance sociale, à la suppression des taudis et à l'accession des travailleurs à la propriété.»

Cette énumération — qui dans l'intention des rédacteurs de la loi n'est pas limitative nous démontre le sérieux et l'ampleur du programme que le Conseil Supérieur du Travail

Composé de représentants du travail et du capital, d'économistes et de sociologues qui ont fait leurs preuves, cet organisme est appelé à rendre d'immenses services à la classe ouvrière surtout dans les problèmes difficiles de l'après guerre.

Il amènera, croyons nous, employeurs et employés à une meilleure compréhension des besoins de leur industrie, de leurs devoirs et de leurs droits réciproques.

Il importe de souligner que ce Conseil est une conquête personnelle de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et de son président, M. Alfred Charpentier. Alphonse Bégin

TROIS DES NOTRES



Philippe Lessard



Alfred Charpentier



Gérard Picard

val à la réorganisation de l'an- | l'étude, à son dévouement inlascienne Ecole des Sciences sociales dont il est aujourd'hui l'animateur dévoué, à titre de direcligieuses. teur. L'université l'a chargé à cette même Ecole, des cours de technique de l'Action et de philosophie économique.

Le Père Lévesque est un des pionniers du Conseil Supérieur de la Coopération dont il est le

Sa nomination au Conseil Supérieur du Travail a été approuvée unanimement; c'est une acquisition précieuse et heureuse pour le nouvel organisme.

M. Alfred Charpentier

Président de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier occupe presentement, dans le monde du travail et dans le monde social de notre province, une place qui fait honneur à son amour de syndicale et, la meilleure preuve

sable à la tâche et à la sincérité de ses convictions morales et re-

Il est ce studieux qui sacrifie sen temps libre à l'étude des problèmes ouvriers, à la lecture qui renseigne et orne l'esprit pour être ensuite capable d'aider, soutenir et défendre les ouvriers dont il a appris à connaitre les moindres détails de leurs

Par la parole et par la plume, il se fit un propagandiste ardent et persévérant du syndicalisme catholique dont il est aujourd'hui le chef reconnu et respecté. Dans toutes les classes de la société, il jouit de la confiance de chacun et son prestige auprès des administrateurs de la chose publique sert admirablement les intérêts de la cause du réel prestige de M. Charpentier se trouve dans les postes qu'il occupe dans maintes commissions gouvernementales.

M. Blair Gordon

M. G. B. Gordon a vécu ses quarante-deux années à Montréal à l'exception d'un certain temps outre-mer, en 1918, comme deuxième licutement dans l'aviation canadienne et d'une periode à la suite de la guerre alor; qu'il était électricien au moulin de la Provincial Paper, à Port Arthur. Il entra au service de la Dominion Textile Conpany, il y a 22 ans, comme ouvrier aidant à la pose des ma-

M. Gordon est reconnu comme étant l'un des travailleurs les plus ardus parmi les chefs d'industrie du Canada; malgré cela, il réussit à s'occuper active-

Sous-ministre



Louis Coderre

ment de plusieurs ceuvres charitables.

Le principal travait de M. Gordon, à date, à part ses activités au service de la Dominion Textile, a été d'être directeur de la "Federal Aircraft Limited", laquelle coordonne la fabrication au Canada des bombardiers Avro Anson; il est egalement vice-président pour la province de Québec de l'Association des Manufacturiers Canadiens.

La nomination de M. Gordon au Conseil Supérieur du Travail n'a pas été sans causer quelque surprise dans les milieux ouvriers; il n'est pas un mal qu'un horame de son importance dans le monde industriel soit mis en contact plus étroit avec les problèmes de nos travailleurs.

M. Gérard Tremblay

Après de solides etudes classiques, M. Tremblay entra au Devoir comme journaliste. En 1919, l'abbé Edmaur Hébert cherchant quelqu'un pour occuper le chef du secrétariat des Syndicats Catholiques à Montreal, jeta les yeux sur M. Trem

Ce choix fut très houreux pour les syndicats. En effet, pendant douze ans le jeune homme se dépensa sans compter pour les ou-

Aimant profondément l'étude et le travail, il se fit, tant par la plume que par la parole, l'ardent propagandiste de la doctrine syndicale catholique

Nos ouvriers se rappellent encore les nombreux articles qu'il écrivit sur les sujets les plus divers, articles dans lesquels on reconnaissait ce souci de l'en-

(Suite à la page 4)



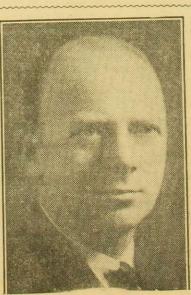
Léance Girard



Armand Voizard



Rév. P. Lévesque, O.P.



Blair Gordon



Emile Arbour

MAMANS

Donnez-nous des chrétiennes.

• LA PAGE DE LA FAMILLE

PAPAS

Donnex-nous des chrétiens

Le foyer chrétien doit être un foyer de travail

par L. VALOIS, ptre =

Au foyer domestique, tout le monde doit travailler, chacun suivant sa condition; et comme les efforts sont communs, ils tendent au même but qui est la subsistance de la famille, le bien-être, l'aisance, la fortune même dans les limites tracées par la justice et l'honnêteté.

La femme, la mère de famille doit être occupée avant tout aux soins du ménage; elle est la reine de cet intérieur domestique, d'où elle doit rarement sortir, si elle veut que l'ordre et la propreté,

ce luxe des maisons modestes, y règnent toujours. Nous savons qu'il y a de légitimes exceptions, et des exigences ou des nécessités sociales qui forcent parfois la femme et la jeune fille à délaisser la maison, soit pour suppléer au défaut des bras virils, comme il arrive durant cette guerre, soit encore pour pourvoir plus aisément à la subsistance de la famille. Les lois de cette province leur assurent une certaine protection dans leur travail; mais il faut tendre de plus en plus à laisser la femme au foyer, en lui confiant un travail qu'elle puisse faire aisément, sans négliger la surveillance et l'entretien de sa maison.

C'est le devoir des législateurs et des chefs d'industrie de chercher les organisations qui permettent le travail en famille. Malheureusement tout cela est irréalisable à cause de la guerre actuelle qui crée même dans notre pays des besoins ou des habitudes que le temps et la sagesse des législateurs feront peut-être disparaître, car rien n'est plus déplorable que cette confusion des rôles, des droits, des fonctions qui bouleverse l'ordre naturel établi par Dieu et respecté par la civilisation chrétienne.

L'homme surtout est né pour le travail. Le P. Monsabré, dans une de ses belles conférences où il parle des principes chrétiens de la famille, ajoute ces belles paroles: "A la puissance du comman-dement, le père joint la force d'exécution. Son corps plus robuste est fait pour les grandes fatigues du travail, dont dépend la vie des siens, son âme plus large s'ouvre aux grandes sollicitudes. Dès qu'il comprend sa mission, il ne sait pas épargner les accablements et les angoisses; il va, courbé sous le faix, et se décide à mourir plutôt que de trahir les intérêts sacrés qui reposent sur sa puissance."

Son travail doit être intelligent, c'est-à-dire adapté aux moeurs du pays, aux règles de l'art ou du métier. Son travail doit être persévérant avec modération. A vouloir trop faire, les forces s'épuisent; car le corps humain est comme une machine, la plus parfaite de toutes: il a besoin de repos, de soins et de ménagements.

Que l'homme travaille suivant ses forces, ses besoins et pour le bien commun, mais qu'il observe dans son travail la loi de Dieu conforme à sa nature et aux aspirations de son âme. Dieu lui a donné six jours pour travailler et Il lui ordonne de se reposer le septième.

Le dimanche est fait pour l'âme, pour la famille et pour Dieu. Le foyer et l'église, voilà les sanctuaires de votre repos les dimanches.

Je dis le foyer et l'église et non point les lieux où l'on s'amuse follement, où l'on dépense sans compter le fruit de son travail au risque de laisser sa maison sans pain, les coeurs sans affection et la famille sans joies, condamnée aux pleurs et à la misère.

Le foyer

Le foyer, e'est l'endroit où le coeur éprouve le plus de joie. Le foyer, c'est l'école où l'on

apprend à supporter. Le foyer est la meilleure école

pour faire des hommes et des femmes sincères. Le foyer, c'est la bénédiction

de Dieu au genre hurrain, la sauvegarde de l'humanité.

Le foyer, c'est le nicilleur abri du berceau à la tombe.

Le foyer est un lieu où l'amour éclairée y règnent. bonneur l'invité le plus important.

Le foyer est une corporation dont les actions préférentielles sont les enfants contents.

Le foyer, c'est l'endroi: où le bonheur, la santé, l'harmonie, le contentement, la paix, la santé et le ciel logent tous ensemble.

Le foyer, c'est le lieu où la femme se dévoue, où l'homme exerce son génie industricux, où les enfants pratiquent le respect.

Le foyer, c'est un abri nécessoire, confortable, et assuré pour la vicillesse, et si nous ne le cultivons pas dans notre jeunesse, il ne nous donnera pas son ombre bienfaisante quand nous se-

Les fruits de la tempérance

Autant l'intempérance est hideuse, autant la tempérance est belle. Avec la tempérance, la religion est aimée; le pasteur est écouté et vénéré. Les campagnes sont riches et bien

cultivées. Le commerce est floris-sant; les dettes sont payées. Les fêtes sont joyeuses; le bonheur rè-

gne partout. Voyez cette famille où règne la tempérance; elle fait envie. L'union, l'aisance, le travail, la propreté, les soins affectueux, l'amour de la re-ligion, une gaieté franche, une piété

querelles, point d'infidélité, point de divisions, point de scandales. Le père est aimé et respecté. Les enfants sont bien élevés. Le jeune homme s'établit plus facilement, plus avantageusement.

La mère est heureuse et ce n'est pas peu dire.

Petits conseils

aux jeunes filles

Premier conseil de nature économique pour faire plaisir aux familles en attendant de rassurer les maris. Retenez jeunes filles, que:

"La plus grande parure de notre sexe est la modestie".

Deuxième conseil, pour pourons vieux. (Lord Chesterfield.) voir vivre en société avec les

belles-mères, les oncles gro- relèvent le niveau de notre vie gnons et les voisins mai intentionnés:

"Accoutumez-vous à l'humeur des autres sans espérer de les accommoder à la vôtre"

Troisième conseil, pour trouver un mari:

"Si vous voulez être aimées, occupez-vous plus des autres que de vous mêmes".

Quatrième conseil, un conseil politique:

"Il est difficile de parler beaucoup sans dire des sottises" Cinquième conseil, pour votre vie future, que vous soyez céli-

bataires ou mariées:

"Accoutumez-vous à être seu-

Enfin, un conseil de fine diplomatie:

"Accontamez-vous de bonne heure à être secrètes"

Ces modernes suggestions sont à l'épreuve; je les ai cueillies dans un vieux livre signė: Mme de Maintenon.

Le jour dominical

Le jour dominical a été institué par Dieu lui-même peur permettre à ses créatures de lui rendre les hommages auxquels il a

Que penser de la mère de famille qui fait de la couture, qui fait son lavage, ce jour-Jà?

Que penser du père de famille qui scie du bois, qui fait toutes scries de travaux, ce jour là?

Tous deux, ils transgressent la loi de Dieu et ils donnent le mauvais exemple à leurs en-

Où est-il le jour où la mère s'agenouillait avec ses enfants devant le crucifix du logis pour prier Dieu au moment du Sanctus de la messe paroissiale? Ce si beau tableau, on ne le voit presque plus pour ne pas dire qu'il est à jamais disparu. C'est à le regretter bien sincèrement.

L'expérience en a été faite, le travail du dimanche ne paie pas et ne profite à personne, si ce n'est au malin esprit.

L'homme n'étant pas une bête de somme, il lui faut un repos, une détente, il a besoin de se trouver le dimanche au milien de sa famille -- son petit royaume -, voir plus longtemps ses enfants, en un mot, vivre la vie de l'âme et réchausser son coeur à la flamme du foyer familial.

Les enfants aussi ont besoin du dimanche pour pouvoir mieux connaître et apprécier papa et maman et pour se mêle: à la conversation, goûter abondamment aux joies familiales, à ce bonheur d'un foyer uni et heureux parce que respectueux du dimanche.

Aux jeunes gens

L'avenir, jeunes gens, sera ce que vous le ferez. Vous récolterez demain ce qu'aujourd'hui vous semez. Vous ne produirez des effets que si vous posez des causes.

Si donc vous voulez voir, plus tard, pour vous et pour votre nationalité, un avenir digne de l'honneur de vos pères, vous devez poser les causes capables de le produire. Or, le faites-vous?

Pour produire les peuvres qui

individuelle et sociale, nous avons besoin d'appliquer les causes.

Or, l'action de l'homme est ainsi ordonnée, qu'elle commence d'abord par l'intelligence. Toute action profonde commencé par l'intelligence Quand l'intelligence a découvert le bien et le beau, la volonté aime.

Il faut donc étudier, connaître les belles causes et ensuite les aimer et les servir. Avec les luttes que nous avons à soutenir, les faibles moyens humains a notre disposition, c'est une tâche de géant que nous avons à accomplir.

Elle était digne de nos pères cette tâche. Est-elle digne de vous, jeunes gens?

Pharmacie PINSONNAULT 1390 Ontario Est, coin Plessis MONTREAL Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

Hôtel LAFAYETTE A.-H. Patenaude, prop.
Bières, vins et spiritueux servis
tous les jours
AMHERST ET DEMONTIGNY
(à proximité de l'édifice des
Syndicats).

Tout passe fors le mérite

Or, l'usage du chauffage par rayonnement va toujours gran-dissant. Les multiples avanta-ges de ce système ne peuvent être énumérés dans cet espace mais

Demandez la notice explicative. Il n'y a pas de travaux de plomberie et de chauffage que nous ne puissions conduire à bonne fin.

Téléphone: MA, 4184 360 est, rue Rachel MONTREAL



C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

TEN TEST BEAVER BOARD Coin Papineau et De Montigny Téléphone : CH. 1300

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SERVICE D'AMBULANCES

SALONS MORTUAIRES 1926 Plessis - AM. 8900 4156 Adam - AM. 3733

ANTONIO GARNEAU AVOCAT ET PROCUREUR DUGUAY, GARNEAU & CARIGNAN St-Jacques - Tél, HA, 5111 276 ouest, rue St-Jacques

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121



La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000 534 bureaux au Canada 66 succursales à Montréal

Mémoire soumis au Conseil Exécutif de la province par la Confédération

Honorable Premier Ministre, Honorable Ministre du Travail, Honorables Membres du Cabinet

Honorables Membres du Travan,
Honorables Membres du Cabinet
provincial,
En vertu de la Loi des Mesures de guerre (c. 206 S.R.C.
1927), le gouvernement fédéral
peut légiférer, et, en fait, légifére sur des matières qui, en
temps normal, relèvent de la juridiction des provinces. Ce qui
signifie qu'en temps de guerre
l'autorité des provinces, dans le
domaine de la législation, est
sensiblement réduite.

Tous s'accordent pour dire
qu'il s'agit là d'une situation
temporaire; mais il n'en reste
pas moins vrai qu'en ces derniers temps toute l'économie
canadienne a été profondément
transformée sous l'autorité de la
Loi des Mesures de guerre. Dans
l'expérience nouvelle qui se
poursuit présentement au Canada, par le contrôle des prix des da, par le contrôle des prix des marchandises et des services; par la stabilisation des prix des loyers; par la règlementation sévère des ventes à tempérament; par la mise en vigueur du décret C.P. 2685 du 19 juin 1940 concernant les relations entre le Capital et le Travail, par l'adoption du décret C.P. 8253 du 24 octobre 1941, relatif aux salaires de base et au paiement d'une indemnité de vie chère confermed la basses de l'indice. forme à la hausse de l'indice fedéral du coût de la vie, etc.; on peut déjà voir des indices de ce que l'après-guerre nous réser-

ve. 2.—La C.T.C.C. ne prétend pas pouvoir apprécier la valeur de chacune de ces mesures. Il est encore trop tôt pour se pronon-cer. Mais nous prenons la liberte de demander aux autorités provinciales d'accorder une particulière attention aux décrets fédéraux qui traitent de matiè-res qui, en temps de paix, sont du ressort des provinces.

Conseil supérieur du travail

3.-Le gouvernement de la province de Québec a institué un Conseil supérieur du Travail et les membres en ont été nom-més récemment par le gouver-nement provincial sur recom-mandation de l'Honorable Mi-nistre du Travail. La C.T.C.C. a appris avec grande joie la formation de cet organisme consultatif. De plus, nous exprimons notre vive reconnaissance à l'Honorable Premier Ministre; à l'Honorable Ministre du Travail et à leurs collègues d'avoir nommé au Conseil Supérieur du Travail trois représentants du mouvement syndical catholique.

4.—Ce Conseil, croyons-nous, rendra de grands services tant par les études qu'il fera de certains problèmes économiques et sociaux que par les recommandations qu'il soumettra à l'Honorable Ministre du Travail. Vu la période que nous traversons présentement, il semble bien que le Conseil Supérieur du Travail se mettra à la besogne sur-tout en prévision de l'après-guerre. De plus, comme l'a dit avec raison l'Honorable Ministre du Travail, ce sera l'organisme tout désigné pour collaborer avec le Bureau International du Travail qui, pour le temps de la guerre, nous a fait l'honneur d'établir son siège social dans la province de Québec. 5.—Le Conseil Supérieur du

Travail, nous en avons la convic-tion, s'appliquera à étudier un rouage complet de législation sociale pour notre province de manière qu'au moment de l'a-brogation des décrets adoptés en vertu de la Loi des Mesures de guerre, nous soyons prêts compléter notre programme de sécurité sociale et à effectuer les réformes qui s'imposeront.

6.—Parmi les sujets qui, à no-tre sens, devraient retenir l'at-tention du Conseil Supérieur du Travail, nous nous permettons de mentionner les suivants: Code du Travail; tribunaux du travail; mécanisme d'arbitrage obligatoire; organisation professionnelle; liberté syndicale; conveis chusific; organisation renvois abusifs; organisation professionnelle; apprentissage; ventes à tempérament; allocations familiales; rationalisation

sionnelles; cooperation; logements ouvriers; corporations professionnelles, etc.
7.—La C.T.C.C. suggère également que l'Honorable Ministre du Travail recommande au Conseil Supérieur du Travail l'étude d'une refonte de la Loi des Syndicats Professionnels. Il y aurait lieu, en particulier, de reviser les pouvoirs accordés aux syndicats surtout en ce qui a trait aux réclamations de salaires faites au nom de leurs membres; de préciser davantage le mode d'organisation des caisses spéd'organisation des caisses spe-ciales, comme les caisses mortu-aires; puis d'empêcher que cette loi ne soit utilisée par des asso-ciations d'employés formées par certains employeurs, et qui constituent une nouvelle forme d'esclavage sous le couvert d'u-ne loi pourtant excellente dans

son principe.

8.—Nous venons de parler des caisses mortuaires établies par les syndicats professionnels.

La C.T.C.C. reprend ce sujet simplement pour mentionner qu'il est connexe au problème des assurances que le gouvernement doit faire étudier par une ment doit faire étudier par une commission spéciale. La C.T.C. C. suggère qu'il y ait, sur cette commission, un représentant du Travail organisé, et que ce re-présentant soit choisi au sein du mouvement syndical catholique. Nous suggérons, pour cette charge, le trésorier général de la C.T.C.C.-qui est mêlé, depuis un bon nombre d'années, au problème des assurances.

L'apprentissage

9.—En rapport avec le problème de l'apprentissage, également mentionne plus haut, la C.T.C.C. souligne que les métiers qui, à l'heure actuelle, insistent le plus pour obtenir une loi d'appren-tissage sont les métiers de la construction et le métier de bar-

bier et coiffeur. 10.-Dans le but d'en arriver à établir certaines normes natio-nales, en matière d'apprentissa-ge, comme aussi pour l'établissement de minima de salaires et la fixation des heures de travail, la C.T.C.C. favorise la tenue régulière de conférences fédéralesprovinciales avec les représen-tants des associations profes-sionnelles d'employeurs et de

province Chaque rait ensuite faire passer dans sa législation les recommandations de ces conférences, et la législa-tion sociale de notre pays ne risquera pas de se développer au détriment de l'autonomie des

Enseignement technique

11.-Il est une importante réa-11.—Il est une importante réalisation du gouvernement provincial, faite à la suggestion de l'Honorable Secrétaire de la province, que la C.T.C.C. ne saurait passer sous silence. Nous voulons parler de la création du Conseil Supérieur de l'Enseignement technique. Comme au Conseil Supérieur du Travail, la C.T.C.C. est représentée au civement appreciees.

Santé publique

15.—Un autre sujet sur lequel nous désirons attirer l'attention des autorités provinciales etclui de la santé publique au convention collective.—La refonte de la loi de la convention collective.—La refonte de la loi de la convention collective.—La refonte de la loi de la convention collective.—La refonte de la con

industrielle; maladies professionnelles; coopération; logements ouvriers; corporations professionnelles, etc.

7.—La C.T.C.C. suggère également que l'Honorable Ministre de l'Enseignement technique. Nous en exprimons notre gratitude à l'Honorable Premier Ministre, à l'Honorable Secrétaire provincial et à leurs collègues. La judicité de l'Enseignement technique. cial et à leurs collegues. La juridiction de ce Conseil va s'étendre à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, aux diverses Ecoles techniques, à l'Ecole du Meuble et aux Ecoles d'Arts et Métiers. Les suggestions que la C.T.C.C. désire soumettre en rapport avec l'enseimettre en rapport avec l'enseignement technique, l'orientation professionnelle et les Ecoles d'Arts et Métiers feront l'objet d'un mémoire particulier qui sera adressé à l'Honorable Secrétaire de la prevince et en Controlle taire de la province et au Con-seil Supérieur de l'Enseignement technique.

Fréquentation scolaire

12.—La C.T.C.C. a donné beaucoup d'attention, en ces derniers temps, au problème de la fréquentation scolaire dans les écoles primaires. Ce sujet intéresse au plus haut point la classe ouvrière. Les informa-tions que nous avons obtenues indiquent que la fréquentation scolaire est à la baisse, et ceci tient à un certain nombre de causes dont quelques-unes sont, à notre avis. l'exignité de cerla fréquentation scolaire dans à notre avis, l'exiguité de cer-taines classes, surtout dans les villes; la pauvreté d'un bon nombre de familles; parfois, la négligence des parents; ou en-core, le fait que certaines commissions scolaires ne peuvent avoir les services d'un plus grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, à cause des salaires dérisoires qu'on leur offre. 13.—Il semble bien que la so-

13.—Il semble bien que la solution du problème de la fréquentation scolaire réside, pour une bonne part, dans l'augmentation substantielle que l'on pourrait faire des budgets relatifs à l'enseignement. Et, à notre cons l'augmentation des substantielles des substanties d sens, l'augmentation des subsi-des scolaires pourrait être af-fectée particulièrement en faveur de la fréquentation scolai-

veur de la fréquentation scolaire des enfants pauvres, notamment en 6e, 7e et 8e années.

14.—La C.T.C.C. a appris avec plaisir que le Conseil de l'Instruction publique avait ordonné une enquête sur la fréquentation scolaire, et nous avons hâte d'en connaître les résultats. En passant, la C.T.C.C. désire souligner qu'elle reconnaît les services signalès que rend à la cause de l'enseignement et à nocause de l'enseignement et à no-tre province le Conseil de l'Ins-truction publique. Ce Conseil compte, parmi ses membres, des éducateurs de carrière, et les améliorations sensibles appor-tées, en ces dernières années, au programme des études ont été vivement appréciées.

des travailleurs catholiques du Canada Inc. les unités sanitaires, par certains dispensaires, par des institutions comme la Goutte de Lait et l'Assistance Maternelle, etc., mais il n'en reste pas moins vrai que si nous voulons maintenir, chez nous, une race forte, ce problème doit toujours rester au premier plan de l'actualité. La sous-alimentation des en-fants, dans nombre de familles, pose un problème sérieux pour l'avenir. De même, les nombreux taudis des grands centres industriels inquiètent la C.T.C. , et nous suggérons qu'une attention particuliere soit accor-dée tant au problème de la dis-parition des taudis qu'au problème de la construction de lo-gements ouvriers salubres. Nous croyons aussi que l'hospitalisation à bon marché, pour les familles pauvres, est un sujet con-nexe à celui de la santé publi-que, et le Congrès de la C.T.C.C. a demandé qu'il soit signalé aux autorités provinciales.

Hygiène industrielle

16.—Au problème de la santé publique se rattache étroitement celui de l'hygiène industrielle. La C.T.C.C. désirerait une plus grande sévérité en ce qui concerne la salubrité des tablissements industriele et établissements industriels et commerciaux. Il y aurait avanta-ge, sur ce sujet, croyons-nous, à etablir des relations plus étroi-tes entre le service des établis-sements industriels et commer-ciaux du Ministère du Travail et

le service d'hygiène industrielle du Ministère de la Santé.

17.—On nous permettra de mentionner en particulier le cas des garages. Nous recevons de nombreuses plaintes, dans dide nombreuses plaintes, dans divers centres, à ce sujet. Ces plaintes ont trait surtout au manque d'aération, durant l'hiver, et au danger que le monoxyde de carbone fait courir aux employés. Dans d'autres cas, on se plaint que trop de portes, opposées les unes aux autres restent ouvertes et exposent les employés, surtout lorsqu'ils travaillent sous les voitures, étendus par terre, à des coures, étendus par terre, à des cou-rants d'air qui peuvent avoir des conséquences funestes sur leur

18.-Enfin, la santé publique est aussi affectée sérieusement par les méthodes de production par les méthodes de production employées dans certaines indus-tries par l'application de systè-mes de rationalisation indus-trielle. Ces systèmes out des conséquences particulièrement désastreuses dans les établisse-ments où le travail féminin est une coutume établie.

lle partie

19.—La C.T.C.C., dans les paragraphes qui vont suivre, soumet respectueusement un cer-tain nombre de suggestions d'un caractère particulier qui décou-lent des décisions prises lors du dernier Congrès annuel. 20.—Loi de la convention col-lective.—La refonte de la loi de

tuts de notre province. Les seuls amendements que la C.T.C.C. suggère sont les suivants:

a) augmentation des pouvoirs des inspecteurs des comités paritaires sur la même hace que

ritaires sur la même base que ceux des inspecteurs nommés en vertu de la loi des mécaniciens en tuyauterie; b) amender l'article 44 de la

loi de manière qu'il soit illégal de violer un règlement relatif au certificat de classification, tout comme il est illégal de vio-

ler un règlement relatif au certi-ficat de qualification.

21.—A l'heure actuelle, dans l'industrie du bâtiment, les con-ventions collectives prévoient des exemptions pour les corporations municipales qui exécu-tent elles-mêmes des travaux de construction et réparations. La C.T.C.C. suggère au gouverne-ment de faire disparaître cette

ment de faire disparaire cette exemption.

22.—Loi des Syndicats Professionnels.—La C.T.C.C. a suggéré plus haut, la refonte de cette loi. Comme elle croit que ce sujet sera référé au Conseil Supérieur du Travail, elle préparera un mémoire particulier, en marge de cette loi, qui sera soumis ge de cette loi, qui sera soumis audit Conseil.

audit Conseil.

23.—Présentement, les syndicats professionnels doivent répondre à deux questionnaires envoyés, l'un, par le Secrétariat provincial, et l'autre par le Ministère du Travail. Le questionnaire envoyé par le Secrétariat provincial concerne les compagnies plutôt que les syndicats provincial concerne les compagnies plutôt que les syndicats professionnels. C'est le questionnaire prévu dans la Loi des renscignements sur les compagnies (c. 228 S.R.P.Q. 1925). Nous avons appris que le Secrétariat provincial étudiait cette question et qu'une solution lui serait apportée cette année. Pour ce qui a trait au questionnaire du Ministère du Travail, la C.T.C.C. préférerait que ledit questionnaire, une fois étudié avec le projet de refonte de la loi des syndicats professionnels, soit incorporé dans cette loi et en fascorporé dans cette loi et en fas-

24.-Hopitaux.-Le gouvernement provincial a institué une commission spéciale qui fait enquête présentement sur la situa-tion dans les hôpitaux de Mont-réal. La C.T.C.C. est représentée sur cette commission, et nous remercions le gouvernement de cette attention. La C.T. C.C. désirerait que cette commission soit invitée, en poursuite de cette cette cette de cette cette cette de cette cet vant son travail, à étudier le cas de l'hospitalisation des indi-gents. De même, qu'elle soit aussi saisie de la demande des employés d'hôpitaux pour que l'ancien bill no 40, devenu loi, l'ancien bill no 40, devenu 101, soit abrogé, et que ces employés soient placés sous la juridiction de la loi des grèves et contregrèves (c. 98 S.R.P.Q. 1925).

25.—Loi du Salaire minimum.

—La C.T.C.C. suggère que cette loi soit amendée de manière à caccadar une représentation of

accorder une représentation of-ficielle aux organisations ouvriè-res sur les comités de conciliation formés pour la préparation des ordonnances spéciales. De même, la C.T.C.C. suggère un

(suite à la page deux)

Les Syndiqués catholiques au Parlement



Les membres du cabinet provincial ont reçu la délégation annuelle de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. On remarque Les membres du cabinet provincial ont reçu la delegation annuelle de la Contederation des travalleurs Carneliques du Canada. Un remarque sur cette photo prise à la séance du cabinet, autour de la table des ministres: M. Alfred Charpentier, président général, M. Gérard Picard, secrétaire général, M. Emile Tellier, des Trois-Rivières, premier vice-président; M. Osias Fillion, de Montréal, deuxième vice-président; M. Alphonse Bourdon, de Montréal, trésorier, MM. Alphonse Roberge et Lauréat Morency, de Québec, C.-A. Gagnon, de Montréal; Philippe Lessard de Port-Alfred; L.-P. Boily, de Chicourint, R. Gosselin et J. Dorion, de Québec; P.-E. Cabana, de Montréal; M.-E. Cadieux, de Sherbrooke; O. Cyr, d'Asbestos; O. Bell, de St-Hyacinthe, tous directeurs, tous les officiers du Conseil général, entre autres MM. Alexandre Masse, Omer Chevalier, Henri Petit, Albert April et des officiers de divers centres affilies.

pour l'emprunt de la Victoire

Communiqué adressé à tous les groupements confédérés le 14 février dernier

Cher confrère, secrétaire,

La C.T.C.C. invitée par le sousministre du Travail, M. G. Tremblay, à se joindre à la Fédération Provinciale du Travail, ainsi qu'au Congrès Canadien du Travail pour collaborer avec le Comité provincial de l'Emprunt de la Victoire, à assurer le succès du nouvel emprunt dans toutes les classes de notre société, j'ai accepté conjointement avec les représentants des deux autres organisations syndicales d'adresser à la population ouvrière la résolution conjointe ciincluse que les journaux rendront publique.

Pour donner suite au désir du Comité provincial de l'Emprunt de la Victoire, votre syndicat est prié de désigner parmi ses membres un représentant dans chaque établissement où votre syndicat compte des membres, avec mission d'entrer en contact avec le patron ou son représentant, pour lui offrir la collaboration de votre syndicat en vue d'encourager ses employés à acheter des obligations de l'Emprunt de la Victoire, par les moyens les plus appropriés à

En face du péril grandissant qui menace notre pays et ses alliés, il est très important que tous les membres de nos syndicats catholiques aient à coeur de souscrire libéralement à l'Emprunt de la Victoire, pour qu'il soit dit que nos syndiqués catholiques ont eu, autant que les membres des autres organisations ouvrières, le souci de mettre des épargnes de côté, qu'ils retrouveront après la guerre, en même temps qu'ils auront compris leur devoir de répondre à l'appel du gouvernement.

Les syndicats qui le peuvent, feraient bien eux-mêmes de souscrire ou resouscrire à l'Emprunt de la Victoire.

Confiant, cher confrère, que votre syndicat accueillera favorablement cette requête et qu'il lui donnera suite promptement, dans un esprit patriotique, j'ai bien l'honneur d'être,

Votre fraternellement dévoué, Alfred CHARPENTIER, Président de la C.T.C.C.

(Texte de la résolution conjointe attachée au communiqué de M. Alf. Charpentier):

Attendu que, plus le théâtre de la guerre s'agrandit, plus le Canada est menacé;

Attendu qu'en face des nombreuses defaites que nous avons subies, aucun Canadien ne doit compter sur la victoire sans son effort maximum personnel;

Attendu qu'il faut trois choses pour assurer la victoire: argent, munitions, hommes;

Attendu que le dévouement et le sacrifice et peut-être la vie de 360,000 de nos fils ou de nos frères sont inutiles si nous ne leur fournissons pas l'armement et l'équipement que notre argent peut acheter;

Attendu que l'Emprunt de la Victoire, tout en étant le meilleur placement est le moyen à la portée de tous de prêter l'argent nécessaire à la poursuite de

Appel du Président OUVRIERS CANADIENS,



vous menace. Si notre belle province tombait aux mains des Nazis, vous n'auriez plus d'unions ni de syndicats pour appuyer vos justes réclamations; vous seriez condamnés au travail forcé. Vous, vos garçons et vos filles, vous seriez astreints à de longues heures de travail pour en retirer un salaire qui vous permettrait à peine de vivre. Hitler vous ferait regretter amèrement vos patrons et la liberté dont vous jouissez maintenant. Vous deviendriez des esclaves, comme les ouvriers des pays envahis.

Pour vous épargner un sort aussi cruel, redoublez d'efforts, produisez sans cesse les armements et les fournitures de guerre essentiels à la Victoire. Faites des économies. Prêtez votre argent. Achetez des Obligations

de la Victoire. Achetez-en le plus possible. Ces obligations valent de l'argent comptant, et elles rapportent de bons intérêts. Soyez prévoyants. C'est le moment de vous constituer un petit capital en prévision de vos vieux jours. Prêtez aujourd'hui pour assurer votre avenir et celui de vos enfants.

MODE D'ACHAT

Confiez votre commande au représentant qui passera chez vous, ou bien à une banque ou à une société de fiducie, ou encore expédiez-la au Comité de l'Emprunt de la Victoire de votre localité. Les Obligations de la Victoire sont émises en coupures de \$50, \$100, \$500, \$1000 et plus. Ceux à qui vous remettrez votre commande se feront un plaisir de vous aider, et, au besoin, de remplir votre formule, Faites-vous expliquer les conditions d'achat

L'ennemi est à nos portes



la guerre;

fait que retarder jusqu'à l'aprèsguerre les achats qui ne sont pas du Travail de Québec essentiels, alors qu'ils aideront l'industrie et le travail;

IL EST RESOLU que nous recommandons fortement à tous les travailleurs de cette province de prêter leurs économies au pays et en plus d'acheter par versements et par l'entremise de patrons, des Obligations de la Victoire.

Ont signé:

Alfred CHARPENTIER,

président. Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Marcel FRANCQ, secrétaire, Fédération Provinciale du Travail.

P.-E. MARQUETTE,

organisateur.

Attendu qu'en prêtant on ne Le Conseil Supérieur

(Suite de la page 4)

herement dans la catégorie si intéressante des travailleurs de la pulpe et du papier.

Comme président de la Fédération des ouvriers de la pulpe et du papier, il est au courant des graves problèmes qu'affrontent ces ouvriers organisés ou non. En acceptant cette tâche de présider aux destinées de la fédération et des syndicats qui lui sont affiliés, M. Lessard s'est résolument mis à la besogne et on sait avec quel courage et surtout avec quel tact. Avec les autres officiers de la fédération et Congrès Canadien du Travail. la sincère collaboration des syn- Arbour, lui ont donné une vaste

dicats affiliés, les problèmes expérience des problèmes du concernant ces travailleurs furent sérieusement étudiés et des réclamations opportunes fureat faites auprès des pouvoirs pu-

La propagande de recrutement et d'éducation marcha de pair avec les autres activités et les succès obtenus ont donné à ce groupement syndica! une influence considérable auprès des gouvernants et de la population. La position qu'il occupe dans le Conseil régional du travail ne peut que servir les intérêts de tous les ouvriers de la pulpe et du papier comme aussi des ouvriers du Québec.

M. Emile Arbour

Les nombreux postes de coufiance qu'a occupés et qu'occupe encore actuellement M. Emile

Travail, cependant il représente-Capital... ra le Capital... peut-être parce qu'il "cumute" plusieurs charges. En voici une liste: prisident de l'Association des Maitres Imprimeurs de Montréal, Inc., président de l'Association provinciale des Maîtres Imprimeurs Inc., président du "National Council of Employing Printers and Lithographers", membre du Conseil national du contrôle de l'Industrie de l'imprimerie, délégue ex-officio au Comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie du district de Montréal et membre du comité exécutif de ce dernier organisme ex-officio.

Nous sommes assurés que M. Arbour, malgré le travail que lui demandent toutes ces charges, se dépensera dans le Conscil Supérieur du Travail pour assurer le bien-être de nos ouvriers,

Sous cette rubrique, nous publierons les communiqués que les divers centres nous adresseront. Il faudra cependant, étant donné le nombre des conseils centraux, des fédérations et des syndicats, remplir les conditions suivantes:

1—N'écrire que sur un seul côté du feuillet — à la machine à écrire si possible; —Se limiter à pas plus de dix-huit lignes à la machine à écrire; 3-Chaque communiqué devra porter la signature du correspondant et mentionner aussi le nom de son syndicat; 4—Adresser les communiqués comme suit: Chef de la Rédaction, "Le Travail et la Vie Syndicale", 1231 rue de Montigny est, Montréal.

Fonctionnaires municipaux

Montreal, fevrier 1948

Au cours de son assemblée plenière, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a élu les officiers suivants pour le terme 1942: président, Alp. Bourdon; vice-president, C .- O. Bruneau; secrétaire, Alb .-J. Giroux; assistant-secrétaire, J.-E.-W. Lessard; trésorier, Roméo Ethier; introducteur, J.-H.-

Nouveaux officiers

Les membres du Syndicat des empioyés du gros et de l'alimentation de Québec ont élu les officiers suivants: président, Octave Jobin; vice-president, Joseph Gingras; secretaire-archiviste, Alphonse Garneau; assistant-secrétaire-archiviste, Arthur Lavoie; trésorier, Philéas Paré; secretaire-financier, Ernest Laassistant-secrétaire-financier, Arthur Pare: secrétairecorrespondant, Simon Paré; gardien, Arthur Samson; sentinelle et porte-drapeau, Joseph Laver-

Officiers des typographes

Le nouvel exécutif du Syndieat catholique et national des typographes, de Montréal, se compose comme suit: président, Roméo Valois; vicc-président Gaston Gratton; secrétaire-ar-chiviste, Henri Berlinguet; secretaire-financier, Charles Pa-quette; sentinelle, Marcel Gagnier; délégués au Conseil des métiers de l'impression: Aimé Comeau, Chs. Paquette, Armand Léonard, Henri Berlinguet, Roméo Valois, Armand Delerme, Emile Gervais, Gaston Gratton; délégués au Conseil central: R. Valois, C. Paquette, Henri Berlinguet, A. Léonard: comité de la carte de compétence: R. Valois, Chs. Paquette; délégué au Comité paritaire: Aimé Comeau, substitut, C. Paqueite.

A Saint-Joseph-d'Alma

Depuis juillet 1941 le syndicat interprofessionnel, le syndicat des manoeuvres, le syndicat des charpentiers-menuisiers se sont transformés en un scul syndicat connu sous le nom de "Syndicat industriel des metiers de la construction". Les résultats ont été des plus satisfaisants. Le nombre des membres a augmenté d'environ de 150.

Lors de la transformation, il fut décidé de porter la cotisation mensuelle de 50 à 75 sous, ce qui a permis de travailler plus efficacement au recrutement de nouveaux membres et de mettre en application le voeu émis au congrès de la C.T.C.C.

Le syndicat a obtenu, pour tous les travailleurs de la construction, une augmentation de salaire de 5 sous l'heure en général et même de 10 sous pour la zone 2. Le syndical a une assurance-maladie de \$10 par semaine jusqu'à concurrence de 10 semaines par année et une assurance-vie mutuelle dont le bénéfice est base sur le nombre de

membres qui en font partie et cela pour le prix de \$1.00 à chaque décès d'un membre.

Les temps sont difficiles, aussi est-ce temps pour les ouvriers d'être plus unis que jamais.

Elections des pressiers

A l'assemblée générale annuelle du Syndicat des pressiers No 1, les officiers dont les noms suivent furent élus: président. E. Beauchamp; vice-président, E. Gareau, secrétaire-archiviste et correspondant, W. Bélanger; secrétaire-trésorier-financier, A. Morneau; sentinelle et statisticien, G. Marcoux; délégué au Comité paritaire, E. Gareau, substitut, D. Audet; délégues au Conseil allié, G.-A. Gagnon, J. Beausoleil, D. Audet, G. Alarie; membres adjoints au comité exécutif: R. Audy. J. Beausoleil, D. Audet, A. Vigneault; comité de la carte de travail: E. Gareau, A. Morneau; auditeurs: D. Audet, W. Bélanger, G. Marcoux.

A Victoriaville

Les Syndicats catholiques de Victoriaville, fondés en 1934, groupent présentement plus de 1300 ouvriers employés respectivement aux industries du vêtement, du meuble et de la construction de ce centre industriel des Bois-Francs.

Ces organisations ouvrières se réjouissent de pouvoir compter depuis leur fondation sur la bienveillante collaboration des fabricants Fashion-Craft Lted, de la Rubin Brothers Lted, et de la Victoriaville Furniture Lted, et cela en vertu de contrats par-

Et voici que tout récemment, cette collaboration s'est accrue encore d'avantage, grâce à une entente spéciale intervenue entre les directeurs des Maisons Rubin Brothers et Fashion-Craft et le représentant du Syndical du Vêtement de Victoriaville, M. Irenée Rousseau, agent d'af-

En effet, il a été convenu entre les intéressés que toute personne désireuse d'obtenir de l'emploi à ces firmes devra d'abord présenter une carte de recommandation du syndicat, alors qu'auparavant cette carte n'était pas nécessaire, bien qu'on dût joindre le mouvement syndical après un meis de travail à l'atelier.

Employés d'hôpitaux

Le 5 avril 1935 se fondait à l'hôpital Notre-Dame la première section des Employes d'hôpitaux, cette section fonctionna seulement pour l'hôpital Notre-Dame jusqu'au 23 novembre 1935, date où fut fondée la grande association des Employéz d'hôpitaux de Montreal. Elle demanda son incorporation d'après la loi des syndicats professionnels le 23 janvier 1936, son affiliation au Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux, le 13 février 1936 et son affiliation à la Confédération des Travailleurs Catholiques du

tion s'entoura d'officiers consciencieux et dévoués qui voulaient obtenir la reconnaissance de leur association et le redressement de la classe des travailleurs de nos hôpitaux. Les premiers officiers de notre mouvement et fondateurs furent: 1er président: E.-A. La Caire; viceprésident: Maurice Archambault; secrétaire-trésorier: Timothée Gasseau; secrétaire-fi-nancier: Lucien Perreault; secrétaire-correspondant: Terreault; sentinelle: E. Lacasse et l'aumônier-fondaleur: M. l'abbé Nazaire Dubois.

Les officiers actuels sont: président: F.-X. Girard, '3e président de l'association; vice-président: Maurice Archambault, secrétaire-archiviste: Armand Cadotte, secrétaire-financier-trésorier: Lucien Perreault, secrétaire-correspondant et agent d'affaires: E.-A. La Caire, sentine!le: Lucien Lemay, directeurs: MM. Rodolphe De Langis et Gilles Pageau. L'association compte actuellement au delà de 1200 membres actifs.

Syndicat des journalistes

Le Syndicat professionnel des journalistes de Québec vient de procéder à l'élection de ses ofiiciers tpour le terme 1942. Les élus sont les suivants: président, Delphis Gagnon, de l'Action Catholique; vice-présidents, Mile Germaine Bundock et M. Antoine Turgeon, du Soleil; secrétaire-archiviste, Jean-Marie Bédard, de l'Evénement-Journai: trésorier, Léon Roberge, de l'Evénement-Journal; directeurs: MM. J.-M. Denault, J.-M. Perron et Jean-Louis Gagnen.

M. Gérard Picard, président du Conseil général des Syndicats catholiques de Québec et aviseur technique du syndica! des journalistes, présidait l'élec-

Fédération de la chaussure

La Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada Inc., a soumis au Conseil régional du travail de la province de Québec un mémoire de toute première importance au point de vue des ouvriers et des ouvrières de cette industrie.

De ce document nous extrayons les passages suivants: 1.-L'application du décret C. P. 8253 du 24 octobre 1941, dans l'industrie de la chaussure de la province de Québec, donne lieu à des interpretations fort contradictoires, et cette question doit être clarifiée prochainement par le Conseil régional du travail. La Fédération tient à faire valoir son point de vue, à ce sujet, dans le présent mémoi-

Le mémoire fait des comparaisens fort intéressantes, mentionne les salaires des diverses catégories d'ouvriers et le boni de vie chère, puis la fédération est d'avis que l'article 18 du décret C.P. 8253 conserve aux ouvriers le droit acquis à une indemnit5 de vie chère tel qu'indiqué a l'article VII (5, c, du décret de la chaussure. Elle croit que cett? indemnité de vie chère doit être ajoutée aux salaires de base. Elle demande que l'indemnité de vie chère puisse remonter jusqu'au mois d'août 1939, comme le permet le décret C.P. 8253.

Elle demande encore que la trie de la chaussure de la pro-



Contrôle des gages en temps de Guerre

Instructions aux Employeurs et Employés canadiens relatives aux Gages en Temps de Guerre et à l'Ordonnance du Boni du Coût de la Vie, P. C. 8253.

'ORDONNANCE du Gouvernement fédéral — qui, en vertu de la Loi des Mesures de Guerre, stabilise l'échelle des gages et commande aux employeurs de payer un boni du coût de la vie - pourvoit à l'établissement de Conseils Nationaux et Régionaux du Travail de Guerre pour administrer la loi du Gouvernement.

Employés nationaux

Les communications des employeurs et des employés dans les emplois suivants devront être adressées au Secrétaire, Conseil National du Travail de Guerre, Ottawa:

- (1) l'exploitation des lignes de bateaux à vapeur ou d'autres genres, de chemins de fer, de canaux ou de services télégraphiques, comprenant tous les services connexes raccordant toute province avec une ou plusieurs autres ou s'étendant au delà des limites d'icelle;
- (2) l'exploitation de tout système de transport par air, autobus ou camion raccordant toute province avec une ou plusieurs autres ou s'étendant au delà des limites d'icelle;
- (3) l'exploitation de tous travaux d'énergie ou de transmission électriques raccordant toute province avec une ou plusieurs autres ou s'étendant au delà des limites d'icelle, ou servant deux provinces ou plus;
- (4) travaux miniers;
- ((5) l'exploitation de tout chantier maritime;
- (6) toutes les entreprises situées dans le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest.

Employeurs régionaux

Les employeurs et les employés non mentionnés ci-haut devront adresser leurs communications au Conseil du Travail de Guerre au soin de leurs gouvernements provinciaux respectifs.

L'Ordonnance stipule qu'aucune augmentation ou diminution d'échelle basique des quges ne peut être effectuée par aucun employeur. Toute contravention à cette ordonnance est passible de pénalité.

Des extraits de l'Ordonnance et des décisions interprétatives du Conseil sont donnés dans le bulletin No 1 du Conseil National du Travail de Guerre, que l'on peut se procurer sur demande à tout Conseil Régional du Travail de Guerre.

HUMPHREY MITCHELL. Ministre du Travail et Président du Conseil National du Travail de Guerre.

Ottawa, Canada, 12 janvier, 1942.

Le coût de la vie

(Suite de la page 5)

sujet des familles mentionnées dans la citation précédente: « Le relevé a couvert 1439 familles de Charlottetown, Saint-Jean, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.»

Une autre citation importante doit encore être ajoutée. On lit, en effet, ce qui suit dans le bulletin « Coût de la vie au Canada en 1940 », publié par l'Office fédéral de la Statistique: « Les 1439 familles dont les données furent recueilies comptaient en moyenne 4.6 personnes et la majorité d'entre elles avaient deux ou trois enfants. Aux gains de la famille s'ajoutaient dans plusieurs cas de faibles revenus provenant d'autres sources, et le gain total familial variait entre \$1,200. et \$1,600. dans la majorité des cas. On comptait approximativement deux familles locataires contre une famille propriétaire, et environ une famille sur trois possédait une automobile. La distribution générale des dépenses de vie pour ces familles qui représentent tous les principaux groupes raciques au Canada était la suivante:

(N.B. Nous abrégeons le tableau officiel pour n'en retenir que les chiffres les plus faciles à comprendre. G. P.)

DEPENSES ANNUELLES DE VIE DE FAMILLE URBAINE SALARIEE

Année se terminant le 30 septembre 1938

Groupe	Pourcentage	
budgétaire	de répartition	
Alimentation		31.3
Logement		19.1
Combustible et éclairage		6.4
Vêtement		11.7
Articles de ménage		8.0
Hygiène		4.3
Soins personnels		1.4
Transports		5.6
Divertissements		5.8
Assurance-vie		5.2
Total		100.0

Nous continuons à citer le même bulletin: « Ce nouvel indice du coût de la vie est destiné à constituer une statistique officielle des variations générales du coût de la vie des familles urbaines de salariés au Canada. Le budget sur lequel repose cet indice demeure le même de mois en mois et d'année en année, et ne tient nullement compte des fluctuations des revenus qui peuvent varier selon les changements de salaire et de l'impôt direct. Cependant il reflète les variations des taxes de vente qui affectent le coût des articles apparaissant au budget. L'indice a pour but de mesurer les changements dans le coût de maintien d'un budget constant sur une très longue période de temps.»

Les citations qui viennent d'être incorporées dans le présent article peuvent paraître un peu longues, mais il nous a été impossible de résîster à les produire pour la bonne compréhension de la méthode adoptée au Canada en ce qui concerne le calcul de l'indice du coût de la vie.

Nous ne désirons pas soumettre, pour le moment, d'opinions tranchées en marge de ce qui précède, mais voici un certain nombre de questions qui pourraient être étudiées par les syndicats affiliés en prévision de discussions sur le coût de la vie lors du prochain congrès annuel de la C.T.C.C. qui aura lieu à Montréal en septembre prochain:

1.—Les budgets de base, variant de \$450 à \$2,500 par année, sont-ils acceptables?

2.—La famille moyenne de deux et trois enfants est-elle réellement une famille moyenne assez importante pour établir l'indice du coût de la vie au Canada?

3.—Que pensez-vous de l'allusion à l'automobile?

4.—Ne croyez-vous pas que l'on aurait dû faire enquête auprès de certaines familles résidant dans des régions où le coût de la vie est reconnu comme élevé, (exemple: la région du Saguenay)?

5.—L'indice du coût de la vie ne tient pas compte de la plupart des taxes payées par les salariés. Y aurait-il certaines taxes à inclure dans la détermination du coût de la vie?

6.—Pour l'information des syndicats, il est bon de souligner iei que l'Office fédéral de la statistique ne tient pas compte, dans ses calculs, du prix du bois de chauffage, ni des vêtements d'enfants. De plus, on n'a qu'une liste réduite des articles de ménage. Faites enquête sur ces points et sur d'autres, et dites-nous ce que vous en pensez.

7.—On a fait enquête auprès de 1,439 familles. Est-ce suffisant? 8.—La répartition des pourcentages, dans le tableau cité plus haut, vous paraît-elle convenable?

Gérard PICARD

N.B. Dans l'édition précédente, à l'avant-dernière ligne du troisième paragraphe de l'article intitulé "Salaires et indemnités de vie chère", on a pu lire l'expression "par voie de procuration". Les lecteurs ont sans doute corrigé eux-mêmes l'erreur typographique en lisant: "par voie de promotion".

Ministre du travail



Humphrey Mitchell

Le 9 février dernier, l'honorable Humphrey Mitchell remportait une briliante victoire électorale dans le comté de Welland.

Le ministre du Travaii qui avait deux adversaires obtint plus de 2,000 voix de majorité.

Si cette élection est un succès pour le parti au pouvoir, elle est également et surtout un triomphe personnel pour M. Mitchell.

En effet, nous croyons que cette victoire est une ratification de la politique qu'a suivie le nouveau ministre du Travail depuis sa nomination.

Fort de cette approbation populaire, M. Mitchell continuera comme par le passé à dépenser tous ses moments à la solution des problèmes ouvriers.

Nous lui offrons nos félicitations pour sa victoire, et nous lui renouvelons l'assurance de notre collaboration.

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

> Directeur publiciste : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

> > Chef de la Rédactions J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:
Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques: F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques: L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

> Administrateur: Yvon Meunier, L.S.C.

Rédaction et administration: 1231 est, de Montigny — Tél.: FA. 3694

Abonnement:

Un an . . . 0.50, le numéro 3 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l''Imprimerie Populaire'', MONTREAL.



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social

221, rue St-Jacques ouest,

Montréal

316 succursales et bureaux
"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport, etc., etc,

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie: 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS



939, SQUARE VICTORIA

Bureau et fabrique s

MONTREAL

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.



Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe